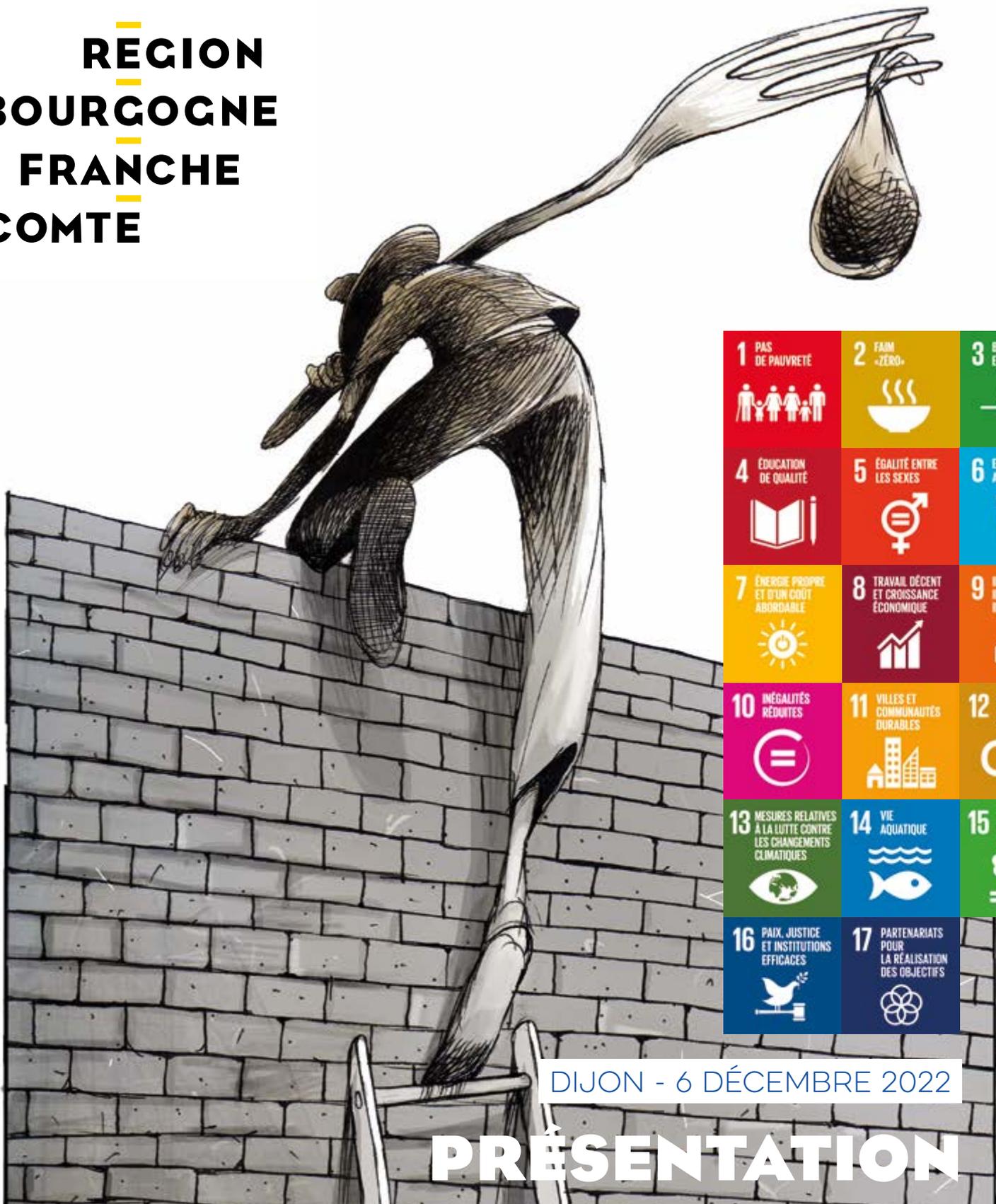


RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ



DIJON - 6 DÉCEMBRE 2022

PRÉSENTATION



Crédit : BOLIGAN (Mexique)
© Cartooning for Peace

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

OBJECTIFS  DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

www.bourgognefranchecomte.fr

Retrouvez-nous sur   

Sommaire

ODD 1	6
ODD 2	12
ODD 3	18
ODD 4	24
ODD 5	30
ODD 6	36
ODD 7	42
ODD 8	48
ODD 9	54
ODD 10	60
ODD 11	66
ODD 12.....	72
ODD 13.....	78
ODD 14	84
ODD 15.....	90
ODD 16.....	96
ODD 17	102

Le 25 septembre 2015, 193 pays ont adopté à l'Organisation des Nations Unies (ONU), un nouveau programme de développement articulé autour de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité, d'ici à 2030.

Ce nouveau programme de développement à l'horizon 2030 s'appuie sur les succès des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, entre autres priorités. Les ODD sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif.

Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Les ODD sont un programme destiné à ne laisser personne de côté. Ils visent à éradiquer la pauvreté en s'attaquant à ses causes, et à rassembler pour changer véritablement les choses, pour les personnes comme pour la planète.

En reposant sur le **partenariat et le pragmatisme**, les ODD visent à faire dès maintenant les bons choix pour **améliorer, de manière durable, le sort des générations futures.**

Ils proposent à **chaque pays, qu'ils soient riches, à revenus intermédiaires, ou pauvres**, une marche à suivre et des cibles claires, en accord avec ses priorités et les défis écologiques globaux.

L'Agenda 2030 pour le développement durable sera réellement efficient s'il est mis en œuvre, aussi à l'échelle locale. Tous les ODD ont des cibles qui sont directement ou indirectement liées au travail des gouvernements locaux et régionaux. Il s'agit de mettre les priorités, les besoins et les ressources des territoires et des populations au cœur du développement durable et d'assurer des échanges continus entre les acteurs mondiaux, nationaux et locaux.

Le cadre des indicateurs mondiaux relatifs aux objectifs et cibles du programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 6 juillet 2017 et est affiné chaque année. Il est complété par des indicateurs aux niveaux national et local qui sont élaborés par les États membres et leurs collectivités territoriales et mis à jour chaque année.

Les ODD constituent donc des leviers d'action dont tous les acteurs (Etats, collectivités territoriales, société civile, acteurs sociaux et économiques, qu'ils agissent à l'international et/ou au niveau national ou local) peuvent se saisir pour construire un monde en commun plus solidaire et plus durable. **Ils permettent la recherche de solutions partagées entre les territoires du monde.**

La Région Bourgogne-Franche-Comté inscrit ses politiques publiques et plus particulièrement sa politique internationale, dans la dynamique des ODD.

Elle considère que l'Agenda 2030 de l'ONU est une démarche vertueuse et collective qui nécessite l'exemplarité de la sphère publique.



ODD : une feuille de route pour sortir de la crise

La communauté mondiale se trouve à un moment décisif de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Le monde est confronté à des crises et conflits mondiaux en cascade et interdépendants qui mettent en péril les aspirations énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Alors que la pandémie de COVID-19 entre dans sa troisième année, la guerre en Ukraine exacerbe les crises alimentaire, énergétique, humanitaire et migratoire – sur fond d'urgence climatique critique. Jusqu'à présent, la pandémie de COVID-19 a coûté la vie, directement ou indirectement, à près de 15 millions de personnes.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est gravement menacé par ces crises multiples, en cascade et croisées, où prédominent la COVID-19, les changements climatiques et les conflits. Toutes ces crises, et leurs interactions complexes, ont un impact sur l'ensemble des objectifs de développement durable, et entraînent dans leur sillage d'autres crises dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition, de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de la paix et de la sécurité. Pour mettre le monde sur la voie de la durabilité, il faudra une action concertée à l'échelle mondiale.

La pandémie de COVID-19 a fait des ravages dans presque tous les aspects de notre vie, et elle est encore loin d'être terminée. Elle a réduit à néant plus de quatre années de progrès dans l'éradication de la pauvreté et fait sombrer jusqu'à 93 millions de personnes de plus dans l'extrême pauvreté en 2020.

On estime que 147 millions d'enfants ont manqué plus de la moitié de leur scolarité en présentiel ces deux dernières années, ce qui nuit fortement à leur apprentissage et à leur bien-être. Les fermetures prolongées d'écoles exposent 24 millions d'apprenants – du niveau préprimaire au niveau universitaire – au risque de ne plus retourner à l'école. L'anxiété et la dépression chez les adolescents et les jeunes ont considérablement augmenté. Environ 40 % des personnes déplacées de force dans le monde sont des enfants, dont la vie et le développement ont pour beaucoup d'entre eux

subi des dommages et perturbations immenses en raison des conflits. Les femmes ont été touchées de façon disproportionnée par les retombées socioéconomiques de la pandémie, en proie à la perte de leur emploi, la hausse de la charge de travail domestique non rémunéré et l'intensification de l'épidémie silencieuse de violence domestique.

La reprise économique mondiale actuelle est fragile et inégale, entachée de préoccupations liées aux nouveaux variants de la COVID-19, à la hausse de l'inflation, aux perturbations majeures dans les chaînes d'approvisionnement, aux pressions croissantes sur le marché du travail et à la dette insoutenable dans les pays en développement.

La distribution des vaccins étant très inégale au niveau mondial, les signes d'un relèvement de la COVID-19 à deux vitesses sont manifestes, aiguissant le sentiment d'injustice dans les populations du monde entier et rendant d'autant plus urgente la nécessité de s'attaquer aux inégalités profondes et persistantes.

Dans ce contexte, le monde connaît aujourd'hui le plus grand nombre de conflits violents depuis la création de l'Organisation des Nations Unies.

Un quart de la population mondiale vivent aujourd'hui dans des pays touchés par des conflits. Le nombre de réfugiés a atteint un niveau record en 2021 et les déplacements forcés continuent de se multiplier, exacerbés par la guerre en Ukraine.

Le conflit en Ukraine a par ailleurs fait monter en flèche les prix des aliments, du carburant et des engrais. Il a en outre perturbé les chaînes d'approvisionnement et le commerce mondial et a fortement déstabilisé les marchés financiers. Selon les estimations actuelles, la guerre pourrait faire reculer la croissance économique mondiale de 0,9 point de pourcentage en 2022

et compromettre l'aide au développement destinée aux personnes pauvres du monde entier. Les pays en développement sont en proie à une inflation record, à la montée des taux d'intérêt et à l'aggravation du fardeau de la dette.

Ces situations ne feront que s'aggraver avec les changements climatiques, qui agissent comme un « multiplicateur de crise » et dont les impacts se ressentent déjà aux quatre coins de la planète. L'augmentation des vagues de chaleur, des sécheresses et des inondations touche des milliards de personnes dans le monde, contribuant aussi à la pauvreté, à la faim et à l'instabilité.

La pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine viennent en outre retarder la transition urgente vers des économies plus vertes. Suivant les engagements nationaux actuels, les émissions mondiales de gaz à effet de serre devraient augmenter de près de 14% au cours de cette décennie.

La gravité et l'ampleur des défis exigent des changements radicaux à une échelle jamais observée dans l'histoire de l'humanité.

Il faut d'abord mettre fin aux conflits armés et s'engager sur la voie de la diplomatie et de la paix – condition préalable au développement durable. Il faut ensuite adopter des modes de développement à faible émission de carbone,

résilients et ouverts à tous qui permettront de réduire les émissions de carbone, conserver les ressources naturelles, transformer nos systèmes alimentaires, créer de meilleurs emplois et faire avancer la transition vers une économie plus verte, plus inclusive et plus juste. La feuille de route tracée dans les ODD est claire. Les crises ont des répercussions de plus grande ampleur lorsqu'elles sont reliées les unes aux autres, mais il en va de même des solutions. En prenant des mesures pour renforcer les systèmes de protection sociale, améliorer les services publics et investir dans l'énergie propre, par exemple, nous nous attaquons aux causes profondes de la hausse des inégalités, de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques. Enfin, il faudra une transformation complète de l'architecture de la dette et du système financier international pour atteindre ces objectifs et éviter une reprise à deux vitesses, où les pays en développement sont laissés de côté.

Les enjeux sont plus importants que jamais. Un avenir meilleur est possible. Nous devons nous servir de la crise pour transformer le monde, réaliser le Programme 2030 et tenir la promesse que nous avons faite aux générations d'aujourd'hui et de demain. Pour que l'humanité puisse survivre, nous devons survivre tous ensemble, en n'abandonnant personne.

Rapport des Nations Unies sur les objectifs de développement durable 2022

Ce document présente chacun des 17 ODD articulés autour de 169 cibles auxquelles sont associés des indicateurs mondiaux, européens et nationaux. Dans le cadre de sa mise à jour annuelle, ce document présente les impacts de la COVID-19 sur chacun des ODD et les ripostes proposées au niveau mondial.



Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes reste un des plus grands défis auquel l'humanité doit faire face.

Alors que le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a diminué de moitié entre 1990 et 2015, 10 % de la population mondiale, soit 736 millions de personnes, vivaient toujours en dessous du seuil d'extrême pauvreté en 2015.

Même si la croissance rapide observée dans certains pays comme la Chine et l'Inde a sorti des millions de personnes de la pauvreté, les progrès restent inégaux. Les femmes restent plus vulnérables que les hommes face à la pauvreté, avec moins d'opportunités (travail rémunéré, éducation, propriété).

Les progrès demeurent limités dans des régions comme l'Asie du Sud et l'Afrique Sub-Saharienne, où se trouvent 80%

des personnes vivant dans la pauvreté extrême.

Même avant la COVID-19, le monde n'était pas en voie d'atteindre l'objectif d'élimination de la pauvreté d'ici à 2030, et sans mesures immédiates et concrètes, cet objectif restera hors de portée.

La crise a montré plus clairement l'importance de la préparation aux catastrophes et de systèmes de protection sociale robustes.

Bien que le nombre de pays dotés de stratégies de réduction des risques de catastrophe ait considérablement augmenté et que de nombreuses mesures de protection sociale temporaires aient été mises en place pour faire face à la pandémie, il faut redoubler d'efforts sur les deux fronts pour assurer la protection des personnes les plus vulnérables.

Faits et chiffres

93 MILLIONS DE PERSONNES DE PLUS DANS LE MONDE ONT BASCULÉ DANS L'EXTRÊME PAUVRETÉ À CAUSE DE LA PANDÉMIE

Les décès dus aux catastrophes ont été multipliés par **6** en 2020 principalement en raison de la pandémie

Le taux de pauvreté dans les zones rurales est de **17,2%**, ce qui est plus de trois fois supérieur au taux dans les zones urbaines

Les taux de pauvreté élevés se trouvent souvent dans les petits pays fragiles et touchés par un conflit

Près de **9** réfugiés sur 10 sont accueillis dans les pays en développement

Plus de 4 années de progrès dans la lutte contre la pauvreté ont été réduites à néant par la COVID-19

La hausse de l'inflation et l'impact de la guerre en Ukraine ralentissent encore les progrès : le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté est passé de 581 millions de personnes avant la pandémie à **657-676** millions de personnes en 2022

46,9 %

seulement de la population mondiale en 2020, ont effectivement reçu au moins une prestation de protection sociale en espèces

4 milliards de personnes

n'ont toujours pas de protection sociale (2020)

FOCUS CRISES ET ODD 1

La pandémie de COVID-19 a fait reculer les progrès constants de réduction de la pauvreté qui avaient été réalisés ces 25 dernières années, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté augmentant pour la première fois en une génération.

Aujourd'hui, la hausse de l'inflation et les répercussions de la guerre en Ukraine pourraient les entraver davantage. Les crises combinées pourraient faire basculer 75 à 95 millions de personnes de plus dans l'extrême pauvreté en 2022 par rapport aux projections établies avant la pandémie.

Dans l'état actuel des choses, le monde n'est pas sur la bonne voie pour éliminer la pauvreté d'ici à 2030, les pays les plus pauvres ayant désormais besoin de niveaux de croissance sans précédent en faveur des personnes pauvres pour y parvenir.

Peu de progrès ont été réalisés depuis pour retrouver la tendance qui prévalait avant la COVID-19. Selon les prévisions pour 2022, 75 millions de personnes de plus qu'anticipé avant la pandémie vivront dans l'extrême pauvreté. La hausse des prix des denrées alimentaires et les répercussions globales de la guerre en Ukraine pourraient faire monter ce chiffre à 95 millions, éloignant davantage le monde de l'objectif d'élimination de l'extrême pauvreté d'ici à 2030.

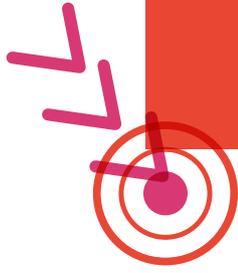
Bien que le taux de pauvreté des travailleurs ait légèrement diminué en 2021 pour s'établir à 6,9 %, il demeure plus élevé qu'avant la pandémie. La plupart des régions n'ont pas encore retrouvé leur niveau de 2019. Les deux régions ayant les taux de pauvreté des travailleurs les plus élevés – l'Afrique subsaharienne et l'Océanie (à l'exclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) – ont également connu les plus fortes hausses ces deux dernières années.

Alors que les pays faisaient face aux retombées économiques de la pandémie, 33 d'entre eux ont déclaré des pertes économiques directes d'un montant de 16,5 milliards de dollars en 2020 en raison d'autres catastrophes. Sur ce montant, 41 % (6,8 milliards de dollars) concernaient le secteur agricole et 38 % (6,2 milliards de dollars) étaient liés à des pertes résultant de dommages causés aux infrastructures essentielles ou de leur destruction.

A la fin de 2021, 123 pays ont déclaré des stratégies nationales et/ou locales de réduction des risques de catastrophes contre 45 en 2015.

Seulement 28,9 % des personnes considérées comme vulnérables – tous les enfants, ainsi que les personnes âgées et les personnes en âge de travailler non couvertes par un régime d'assurance sociale – ont eu accès à des prestations d'aide sociale en espèces en 2020, la couverture variant considérablement d'une région à l'autre.

En 2020, selon les rapports de 80 pays dans le Cadre de Sendai, le taux de mortalité lié aux catastrophes était de 5,74 personnes pour 100 000 habitants. Ce chiffre contraste déjà nettement avec celui de 2015-2019, où le taux de mortalité lié aux catastrophes s'établissait en moyenne à 0,93 personne pour 100 000 habitants



CIBLES DE L'ODD 1



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

- 1.1** D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour)
- 1.2** D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays
- 1.3** Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
- 1.4** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance
- 1.5** D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité
- 1.a** Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes
- 1.b** Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

INDICATEURS DE L'ODD 1

Au niveau international - ONU

1.1.1 Proportion de la population vivant au -dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)

1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge

1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays

1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)

1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base

1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers
a) de documents légalement authentifiés et
b) qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type

1.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

1.5.2 Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB)

1.5.3 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

1.5.4 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

1.a.1 Total des dons d'aide publique au développement axés sur la réduction de la pauvreté, tous donateurs confondus, exprimé en proportion du revenu national brut du pays bénéficiaire

1.a.2. Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)

1.b.1 Dépenses sociales publiques favorables aux pauvres



Au niveau français - INSEE

- 1.i1** Taux de pauvreté monétaire
- 1.i2** Taux de pauvreté en conditions de vie
- 1.i3** Intensité de la pauvreté monétaire
- 1.i4** Taux d'effort net en logement
- 1.i5** Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i1** Renoncement à consommer des protéines pour raisons financières (ODD 2)
- 3.i7** Renoncement aux soins pour raisons financières (ODD 3)
- 7.i1** Incapacité à maintenir son logement à bonne température (ODD 7)
- 8.i7** Proportion d'adultes possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles (ODD 8)
- 10.i1** Taux de croissance du niveau de vie moyen (ODD 10)
- 10.i2** Inégalités des revenus (ODD 10)
- 10.i3** Inégalités du patrimoine (ODD 10)
- 11.i1** Taux de surpeuplement des logements (ODD 11)

Au niveau européen - Eurostat

- Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale
- Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale par degré d'urbanisation
- Personnes en risque de pauvreté monétaire après transferts sociaux
- Personnes en risque de pauvreté monétaire après transferts sociaux, par nationalité
- Personnes en situation de privation matérielle sévère
- Personnes vivant dans des ménages avec une très faible intensité de travail
- Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi
- Population vivant dans un logement ayant soit des fuites dans la toiture, soit des murs, sols ou fondations humides, soit de la pourriture dans l'encadrement des fenêtres ou au sol par statut de pauvreté

Multi-objectifs

- Besoins auto-déclarés de traitement médical non satisfaits par sexe (ODD 3)
- Populations ne possédant ni baignoire ni douche ni toilettes dans son logement par statut de pauvreté (ODD 6)
- Population incapable à maintenir une température adéquate dans le logement par statut de pauvreté (ODD 7)
- Taux de surpeuplement par statut de pauvreté (ODD 11)



Ces vingt dernières années, la croissance économique rapide et une meilleure Après plusieurs décennies de baisse continue, le nombre de personnes qui souffrent de la faim - mesuré par la prévalence de la sous-alimentation - a recommencé à augmenter lentement en 2015. Les estimations actuelles montrent que près de 690 millions de personnes souffrent de la faim, soit 8,9% de la population mondiale - en hausse de 10 millions de personnes en un an et de près de 60 millions en cinq ans.

Les Objectifs de développement durable visent à mettre un terme à la faim et à la malnutrition sous toutes leurs formes d'ici 2030.

Le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre la Faim Zéro d'ici à 2030. Si les tendances récentes se poursuivent, le nombre de personnes touchées par la faim dépasserait 840 millions d'ici à 2030.

Les derniers chiffres du Programme alimentaire mondial révèlent qu'en raison

de la pandémie de COVID-19 ce nombre pourrait doubler avec ainsi, 135 millions de personnes supplémentaires risquant de souffrir d'insécurité alimentaire aigue.

Alors que plus d'un quart de milliard de personnes se trouvent au bord de la famine, des mesures doivent être rapidement mises en œuvre afin de fournir de la nourriture et une aide humanitaire aux régions les plus à risque.

Parallèlement, un changement profond du système mondial d'alimentation et d'agriculture est nécessaire si nous voulons nourrir les 820 millions de personnes qui souffrent de la faim aujourd'hui et les 2 milliards de personnes supplémentaires que le monde comptera d'ici à 2050.

Augmenter les capacités de la productivité agricole et renforcer les systèmes durables de production de nourriture sont nécessaires pour permettre de réduire le problème de la faim.

Faits et chiffres

**230
MILLIONS**

**D'ENFANTS SOUFFRENT DE
MALNUTRITION**

828 millions de personnes pourraient avoir souffert de la faim en 2021.

Les conflits, la COVID-19, les changements climatiques et la hausse des inégalités convergent pour mettre en péril la sécurité alimentaire mondiale

En 2020, près d'1 personne sur 3 n'a pas un accès régulier à une alimentation adéquate

1 personne sur **10** environ dans le monde souffre de la faim

L'Ukraine et la Fédération de Russie exportent au niveau mondial : 30% du blé, 20% du maïs, 80% des produits à base de graines de tournesol

Près d'une personne sur trois (soit un nombre colossal de 2,3 milliards de personnes) souffrait d'insécurité alimentaire modérée ou grave en 2021, soit une hausse de près de 350 millions de personnes depuis le début de la pandémie.

La crise en Ukraine a entraîné des pénuries alimentaires pour les plus pauvres de la planète

En mars 2022, les prix mondiaux des aliments étaient **30% plus élevés**

**66
MILLIONS**

d'enfants en âge d'aller à l'école primaire dans les pays en développement ont faim lorsqu'ils sont en classe, **23 millions en Afrique**

La majorité des personnes souffrant de la faim dans le monde vivent dans un pays en développement, où 12,9 % de la population est sous-alimenté

22% des enfants de moins de 5 ans ont un retard de croissance, soit 149,2 millions d'enfants

6,7% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'émaciation, soit 45,4 millions d'enfants

5,7% des enfants de moins de 5 ans sont en surpoids, soit 38,9 millions d'enfants

Depuis 1900 **1,4 milliards** de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité - la plupart vivant dans les zones rurales de pays en développement. La pauvreté énergétique dans de nombreuses régions est un obstacle fondamental à la réduction de la faim et à la production de nourriture nécessaire pour satisfaire les futurs besoins.

40% Le secteur de l'agriculture est le principal employeur du monde. C'est le gagne-pain de 40 % de la population mondiale actuelle et la principale source de revenu et d'emploi pour les ménages ruraux pauvres

FOCUS CRISES ET ODD 2

Le monde est au bord d'une crise alimentaire mondiale, alors que le nombre de personnes souffrant de la faim et de l'insécurité alimentaire était en hausse avant même le début de la pandémie de COVID-19. Les systèmes mondiaux d'approvisionnement alimentaire ont été en partie affaiblis par l'accumulation des phénomènes de multiplication des conflits, de chocs climatiques et de creusement des inégalités.

La pandémie de COVID-19 a exacerbé une situation qui se détériorait déjà, avec environ **150 millions de personnes de plus en proie à la faim en 2021** par rapport à 2019.

La communauté internationale doit agir maintenant pour éviter une crise alimentaire paralysante et les bouleversements sociaux, économiques et politiques qu'elle pourrait entraîner.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine fait peser une nouvelle menace sur la sécurité alimentaire, qui pourrait provoquer une hausse de la faim et de la malnutrition, en particulier chez les plus pauvres et les plus vulnérables. Avec cette crise mondiale qui s'annonce, il est plus que jamais urgent de s'attaquer à ses causes profondes.

La variabilité du climat et les phénomènes climatiques extrêmes, les conflits, les chocs économiques et le creusement des inégalités empêchent le monde d'atteindre l'objectif d'élimination de la faim d'ici à 2030.

Au moins 50 pays importent 30 % ou plus de leur blé depuis l'Ukraine et la fédération de Russie, et nombre de pays africains et de pays parmi les moins avancés en importent plus de 50 %. L'Ukraine et la Fédération de Russie sont également les principaux pays exportateurs d'engrais.



Les chocs, qui se produisent depuis 2020, feront reculer les progrès réalisés jusqu'à ce jour faute d'interventions supplémentaires. Il est urgent de redoubler d'efforts pour réduire la malnutrition et faire face aux menaces croissantes sur la sécurité nutritionnelle.

Avant la crise en Ukraine, les prix internationaux des produits alimentaires étaient déjà élevés en raison des conditions du marché, des prix élevés de l'énergie et des engrais, ainsi que d'autres facteurs.

En mars 2022, les prix mondiaux des aliments étaient de près de 30 % plus élevés qu'à la même période l'année précédente, atteignant un niveau record, bien que les prix aient quelque peu baissé les deux mois suivants. La flambée des prix alimentaires menace d'exacerber l'insécurité alimentaire mondiale.



CIBLES DE L'ODD 2



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en oeuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale

2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement

2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires

INDICATEURS DE L'ODD 2

Au niveau international - ONU

2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation

2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)

2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans

2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)

2.2.3 Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, selon l'état de grossesse (pourcentage)

2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière

2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone

2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable

2.5.1 Nombre de ressources génétiques a) animales et b) végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme

2.5.2 Proportion des races locales considérées comme étant en danger d'extinction

2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques

2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole

2.b.1 Subventions à l'exportation dans le secteur agricole

2.c.1 Indicateur d'anomalies des prix alimentaires



2 FAIM
ZÉRO

Au niveau français - INSEE

- 2.i1 Renoncement à consommer des protéines pour raisons financières
- 2.i2 Prévalence du surpoids et de l'obésité
- 2.i3 Diversité moyenne des cultures arables
- 2.i4 Agriculture biologique et exploitations de haute valeur environnementale
- 2.i5 Exposition des animaux aux antibiotiques (indicateur ALEA...) : Animal Level of Exposure to Antimicrobials)
- 2.i6 Consommation de produits phytosanitaires
- 2.i7 Races locales classées à risque d'extinction

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 6.i5 Prélèvements en eau (ODD 6)

Au niveau européen - Eurostat

- Taux d'obésité par l'indice de masse corporelle (IMC)
- Revenu agricole des facteurs par unités de travail annuel (UTA)
- Support gouvernemental en faveur de la recherche et du développement agricole
- Surface agricole couverte par l'agriculture biologique
- Indicateur de risques harmonisé des pesticides (HRI1), par groupes de substances actives
- Emissions d'ammoniac provenant de l'agriculture

Multi-objectifs

- Teneur en nitrate dans l'eau souterraine (ODD 6)
- Estimation de l'érosion des sols par l'eau - superficie affectée par un taux d'érosion sévère (ODD 15)
- Indice des oiseaux communs par espèce - UE agrégat (ODD 15)



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge sont des conditions essentielles au développement durable.

Actuellement, le monde est en proie à une crise sanitaire mondiale sans précédent – la COVID-19 provoque de grandes souffrances, déstabilise l'économie mondiale et bouleverse la vie de milliards de personnes dans le monde entier.

Avant la pandémie, des progrès majeurs ont été accomplis pour améliorer la santé de millions de personnes. Des avancées significatives ont permis d'augmenter l'espérance de vie et de réduire certaines causes majeures de la mortalité infantile et maternelle. Davantage d'efforts sont requis pour éradiquer un large éventail de maladies et pour résoudre de nombreux enjeux sanitaires, qu'ils soient anciens

ou nouveaux. En mettant l'accent sur un financement plus efficace des systèmes de santé, l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène et un meilleur accès aux professionnels de santé, des progrès significatifs peuvent être réalisés pour sauver des millions de vies.

Les urgences sanitaires telles que la COVID-19 présentent un risque pour l'humanité tout entière et ont démontré que la préparation est indispensable.

D'énormes disparités ont été mises en évidence entre les capacités des différents pays à faire face à la crise et à se rétablir après COVID-19. La pandémie offre une occasion unique de se préparer aux urgences sanitaires et d'investir dans les services publics essentiels du XXI^e siècle.

Faits et chiffres

À la mi-2022, la COVID-19 avait infecté plus de 500 millions de personnes dans le monde.

La COVID-19 a mis un coup d'arrêt aux progrès en matière de couverture sanitaire universelle

15 millions

de décès supplémentaires directement ou indirectement attribuables à la COVID-19 (fin 2021)

EN MAI 2022, SEULS 17 % ENVIRON DES HABITANTS DES PAYS À FAIBLE REVENU AVAIENT REÇU AU MOINS UNE DOSE DE VACCIN, CONTRE PLUS DE 80 % DANS LES PAYS À REVENU ÉLEVÉ.

La COVID-19 menace des décennies de progrès en matière de santé mondiale.

22,7

millions d'enfants n'ont pas reçu les vaccins de base

3,7

millions de plus qu'en 2019

La prévalence mondiale de l'anxiété et de la dépression a augmenté de 25% en 2020 en particulier chez les jeunes et les femmes.

115500

La pandémie a coûté la vie à 111500 soignants de première ligne

On estime à 1,5 million le nombre de nouvelles infections à VIH contractées en 2020 et à 680 000 le nombre de décès liés au sida survenus cette même année. L'incidence des infections à VIH à l'échelle mondiale a diminué de 39 % entre 2010 et 2020, soit beaucoup moins que l'objectif de 75 % fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2016. **Les mesures prises pour ralentir la propagation de la COVID-19 et la pression supplémentaire que celle-ci fait peser sur les systèmes de santé ont perturbé les services liés au VIH.**

1,6 milliard

de personnes vivent dans des environnements fragiles où le manque d'accès aux services basiques représente un obstacle majeur

FOCUS CRISES ET ODD 3

La COVID-19 est aujourd'hui l'une des principales causes de décès. Selon les dernières estimations, 14,9 millions de personnes sont mortes des suites directes de la maladie ou en raison des répercussions de la pandémie sur les systèmes de santé et la société en 2020 et 2021. Cette estimation est presque trois fois plus élevée que les 5,4 millions de décès liés à la COVID-19 officiellement signalés au cours de la même période.

La pandémie a gravement perturbé les systèmes de santé et les services de santé essentiels. Des interruptions ont été signalées dans ces derniers dans 92 % des 129 pays étudiés à la fin de 2021. Elles ont été constatées dans tous les grands domaines de la santé, y compris la santé maternelle et infantile, la vaccination, les programmes de santé mentale, et le traitement de maladies comme le VIH, l'hépatite, la tuberculose et le paludisme. En conséquence, les progrès immenses de l'espérance de vie mondiale ont connu un brusque coup d'arrêt. Dans de nombreuses régions du monde, l'espérance de vie a reculé d'un à deux ans.

Pour freiner efficacement la propagation de la COVID-19 et empêcher des dizaines de milliers de décès supplémentaires, il est essentiel d'assurer un accès équitable à des vaccins sûrs et efficaces. L'OMS a demandé que 70 % de la population de tous les pays soit vaccinée d'ici à la mi-2022. Cela dit, la distribution mondiale des vaccins est loin d'être équitable. En mai 2022, seuls 17 % environ des habitants des pays à faible revenu avaient reçu au moins une dose de vaccin, contre plus de 80 % dans les pays à revenu élevé. Pour la santé de tous, il est impératif que tous les pays et les fabricants concernés suspendent les brevets, fournissent en priorité des vaccins au volet COVAX et instaurent les conditions nécessaires à la production locale de tests de dépistage, de vaccins et de traitements.

La pandémie a eu de graves répercussions sur la santé mentale et le bien-être des individus partout dans le monde. En 2020, à l'échelle mondiale, le nombre de personnes souffrant d'anxiété ou de dépression a augmenté d'environ 25 %, les jeunes et les femmes étant les plus touchés. Dans le même temps, les pays ont signalé que les services dédiés aux affections mentales, neurologiques et toxicologiques ont été les services de santé essentiels les plus perturbés, creusant les écarts dans les soins de santé mentale.

Il est impératif que les plans d'intervention liés à la COVID-19 comprennent un soutien psychologique et psychosocial. Il faut en particulier consacrer plus d'attention et d'investissements à l'amélioration des soins de santé mentale aux enfants et aux jeunes ainsi qu'à la protection des enfants les plus vulnérables.

La pandémie de COVID-19 a fait payer un lourd tribut aux professionnels de la santé, déjà mis à rude épreuve dans la plupart des régions. Les professionnels de la santé restent en première ligne dans la lutte contre la COVID-19. Entre janvier 2020 et mai 2021, la pandémie aurait coûté la

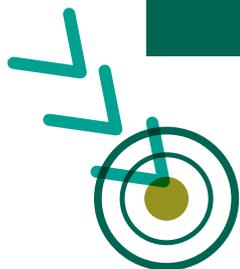
La COVID-19 continue de poser des défis pour la santé et le bien-être des personnes à l'échelle mondiale et entrave les progrès vers les cibles de l'objectif 3. Avant la pandémie, des avancées étaient évidentes dans de nombreux domaines de la santé, y compris la santé procréative, maternelle et infantile, la couverture vaccinale et le traitement des maladies transmissibles, bien qu'entachées d'énormes disparités régionales. À la mi-2022, la COVID-19 avait infecté plus de 500 millions de personnes dans le monde. Selon les dernières estimations, le nombre de décès supplémentaires directement ou indirectement attribuables à la COVID-19 au niveau mondial pourrait avoir atteint 15 millions à la fin de 2021. La pandémie a gravement perturbé les services de santé essentiels, provoqué une hausse de la prévalence de l'anxiété et de la dépression, réduit l'espérance de vie mondiale, freiné les progrès vers l'élimination du VIH, de la tuberculose et du paludisme, et mis un coup d'arrêt à deux décennies d'efforts vers la couverture sanitaire universelle. En conséquence, la couverture vaccinale a chuté pour la première fois en 10 ans, et les décès dus à la tuberculose et au paludisme ont augmenté. Il faut une action urgente et concertée pour remettre le monde sur la voie de la réalisation de l'objectif 3.

Le manque de données constitue le principal obstacle à la connaissance de l'ampleur et de l'incidence réelles de la pandémie de COVID-19. Au niveau mondial, seuls 62 % des pays disposaient d'un système d'enregistrement des décès complet à 75 % au moins en 2015-2019.

vie à 115 500 d'entre eux dans le monde. Il faut redoubler d'efforts pour assurer une distribution équitable des vaccins contre la COVID-19 afin qu'ils puissent avoir accès à la vaccination et aux équipements de protection individuelle.

CIBLES DE L'ODD 3

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- 3.1** D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
- 3.2** D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus
- 3.3** D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
- 3.4** D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
- 3.5** Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool
- 3.6** D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route
- 3.7** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et à veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
- 3.8** Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
- 3.9** D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol
- 3.a** Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac
- 3.b** Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord, qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments
- 3.c** Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement
- 3.d** Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

INDICATEURS DE L'ODD 3

Au niveau international - ONU

3.1.1 Taux de mortalité maternelle

3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

3.2.2 Taux de mortalité néonatale

3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque

3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants

3.3.3 Incidence du paludisme pour 1000 habitants

3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants

3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires

3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques

3.4.2 Taux de mortalité par suicide

3.5.1 Couverture des interventions thérapeutiques (services pharmacologiques, psychosociaux, services de désintoxication et de postcure) pour les troubles liés à la toxicomanie

3.5.2 Consommation d'alcool (en litres d'alcool pur) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile

3.6.1 Taux de mortalité lié aux accidents de la route

3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale

3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge

3.8.1 Couverture des services de santé essentiels

3.8.2 Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé

3.9.1 Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant

3.9.2 Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)

3.9.3 Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel

3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les personnes de 15 ans ou plus (taux comparatifs par âge)

3.b.1 Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus par le programme national

3.b.2 Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base

3.b.3 Proportion des établissements de santé disposant constamment d'un ensemble de médicaments essentiels à un coût abordable



3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé

3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et degré de préparation aux urgences sanitaires

3.d.2 Pourcentage de septicémies causées par un organisme résistant aux antimicrobiens donné

Au niveau Français - INSEE

- 3.i.1** Espérance de vie
- 3.i.2** Découvertes de séropositivité VIH
- 3.i.3** Décès pour cause de suicide
- 3.i.4** Satisfaction dans la vie
- 3.i.5** Consommation d'alcool
- 3.i.6** Personnes tuées par accident de la route
- 3.i.7** Renoncement aux soins pour des raisons financières
- 3.i.8** Prévalence du tabagisme quotidien

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i.1** Renoncement à consommer des protéines pour raisons financières (ODD 2)
- 2.i.2** Prévalence du surpoids et de l'obésité (ODD 2)
- 6.i.1** Population desservie par une eau non conforme (ODD 6)
- 7.i.1** Incapacité à maintenir son logement à bonne température (ODD 7)
- 8.i.5** Accidents du travail (ODD 8)
- 8.i.6** Intensité du travail (ODD 8)
- 11.i.4** Particules (PM10) dans les villes (ODD 11)

Au niveau européen - Eurostat

- Espérance de vie à la naissance par sexe
- Part de la population se percevant en bonne ou très bonne santé par sexe
- Prévalence du tabagisme par sexe
- Taux de mortalité standardisé dû à la tuberculose, au VIH et à l'hépatite par type de maladie
- Mortalité standardisée évitable par prévention et par traitements
- Besoins auto-déclarés de traitement médical non satisfaits par sexe

Multi-objectifs

- Taux d'obésité par l'Indice de masse corporelle (IMC) (ODD 2)
- Personnes tuées dans un accident de travail, par sexe (ODD 8)
- La population vivant dans des ménages qui considèrent qu'ils souffrent du bruit, par statut de pauvreté (ODD 11)
- Décès sur les routes, par type de route (ODD 11)
- Exposition à la pollution de l'air par les particules fines (ODD 11)



L'éducation favorise la mobilité socio-économique et constitue un moyen d'échapper à la pauvreté.

Au cours de la dernière décennie, des progrès majeurs ont été réalisés pour améliorer l'accès à l'éducation et accroître les taux de scolarisation à tous les niveaux, en particulier pour les filles. Néanmoins, plus de 260 millions d'enfants et d'adolescents n'étaient pas scolarisés en 2018 – soit près d'un cinquième de la population mondiale dans ce groupe d'âge. En outre, plus de la moitié de tous les enfants et adolescents du monde n'ont pas le niveau minimal de compétence en lecture et en mathématiques. En 2020, alors que la pandémie de COVID-19 se propageait dans le monde entier, une majorité de pays a imposé la fermeture temporaire des écoles ; plus de 91 % des élèves dans le monde ont été concernés.

En avril 2020, la fermeture des écoles a touché près de 1,6 milliard d'enfants et de jeunes. Près de 369 millions d'enfants qui dépendent normalement des repas scolaires comme source fiable de nutrition quotidienne ont dû se tourner vers d'autres sources.

Jamais dans l'histoire, autant d'enfants n'ont été déscolarisés en même temps ; cette situation a perturbé leur apprentissage et bouleversé leur vie, notamment en ce qui concerne les enfants les plus vulnérables et les plus marginalisés. **La pandémie mondiale a de graves conséquences qui peuvent mettre en péril les progrès durement acquis dans le domaine de l'amélioration de la qualité de l'éducation au niveau mondial.**

Faits et chiffres

24 millions

d'apprenants pourraient ne jamais retourner à l'école

**147
MILLIONS**

d'enfants ont manqué plus de la moitié de leur scolarité en présentiel en 2020-2021

1 sur 4



une fille sur quatre n'est pas scolarisée dans les pays en développement

La pandémie de COVID-10 a aggravé la crise mondiale de l'éducation

L'éducation est une voie de secours pour les enfants touchés par une situation de crise

LES PROFONDES INEGALITES DANS L'EDUCATION N'ONT FAIT QUE S'AGGRAVER PENDANT LA PANDEMIE

Un enseignement à distance est offert à **3 millions d'enfants ukrainiens** dans le chaos de la guerre (avril 2022)

De nombreux pays améliorent les infrastructures scolaires à mesure que les écoles rouvrent leurs portes

Les écoles primaires au niveau mondial (2019-2020) :

25% n'ont pas d'électricité, d'eau potable et de services d'assainissement de base.

50% n'ont pas d'ordinateurs ni d'accès à internet

Plus de la moitié des enfants qui ne sont pas inscrits à l'école vivent en Afrique sub-saharienne

50%

Environ la moitié de tous les enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire vivent dans des zones touchées par le conflit.

617 millions de jeunes dans le monde manquent de compétences de base en mathématiques et en alphabétisation

FOCUS CRISES ET ODD 4

La pandémie de COVID-19 a aggravé la crise observée dans le domaine de l'éducation, avec de profondes perturbations dans les systèmes éducatifs du monde entier. Les fermetures d'écoles ont eu des conséquences inquiétantes pour l'apprentissage et le bien-être des enfants, en particulier pour les filles et les enfants défavorisés, y compris les enfants ayant un handicap, vivant en zone rurale ou appartenant à une minorité ethnique. On estime que 147 millions d'enfants ont manqué plus de la moitié de leur enseignement en présentiel ces deux dernières années. Par conséquent, cette génération d'enfants pourrait perdre un total cumulé de 17 000 milliards de dollars de revenus à l'échelle d'une vie entière (en valeur actuelle). Les gouvernements doivent mettre en oeuvre des programmes ambitieux pour veiller à ce que tous les enfants retournent à l'école, rattrapent leurs retards d'apprentissage et voient leurs besoins psychosociaux satisfaits.

L'une des clés pour encourager l'inscription et le maintien des élèves dans les écoles est d'assurer des installations et des services adéquats. Pourtant, même l'infrastructure scolaire de base est loin d'être universelle.

Pour se remettre de la pandémie et rebâtir en mieux, il faudra investir considérablement dans l'infrastructure et les services scolaires. Selon une récente enquête du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), environ la moitié des pays disposant de données ont déclaré prendre des « mesures supplémentaires importantes » (par opposition à une « hausse des mesures à petite échelle ») dans les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles après leur réouverture. Cette proportion reste similaire dans les pays de différents groupes de revenus. Cependant, seuls 20 % des pays ont pris des mesures importantes pour apporter un soutien psychosocial et psychologique supplémentaire aux élèves, ce qui est préoccupant compte tenu de la récente hausse de l'anxiété et de la dépression chez les apprenants.

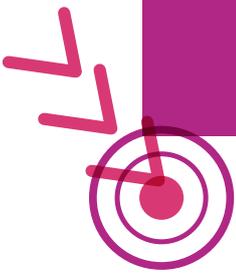
Plus longtemps les enfants sont déscolarisés, moins ils sont susceptibles de retourner à l'école

Des millions d'enfants et de jeunes dans le monde se trouvent dans des situations similaires à celles de l'Ukraine et ont vu leur apprentissage interrompu – par une guerre, catastrophe ou autre crise. Offrir une éducation sûre, ouverte à tous et continue à ces filles et garçons est essentiel pour les aider à faire face aux crises actuelles et futures. Il s'agit de l'un des investissements les plus judicieux et les plus importants qui puissent être faits dans le développement humain et socioéconomique.

La guerre en Ukraine a un effet particulièrement dommageable sur les plus jeunes citoyens. En mai 2022, les deux tiers des enfants du pays avaient été déplacés de chez eux, quelque 130 établissements d'enseignement avaient été détruits et plus de 1 500 écoles avaient été endommagées. Malgré ces défis, l'éducation continue en Ukraine : un enseignement à distance, souvent interrompu par les alertes de raids aériens, a été offert à des millions de personnes. En avril 2022, près de 3 millions d'enfants (la majorité des élèves d'âge scolaire) ont suivi des cours en ligne. Des leçons vidéo ont également été diffusées à la télévision. L'enseignement à distance offre un « espace » sûr et un semblant de normalité aux enfants touchés par la guerre. Il sert également à fournir une aide d'urgence, en donnant aux enfants accès à l'information sur les risques d'engins explosifs mortels, par exemple, et les met, eux et leurs parents, en contact avec des services psychosociaux et de santé essentiels.

Au fil des ans, l'éducation est devenue beaucoup plus accessible. Cela étant, des inégalités d'accès persistent entre les différents groupes socioéconomiques. En 2020, par exemple, 3 enfants sur 4 ont suivi une forme d'apprentissage organisé un an avant l'âge officiel de l'école primaire. Pourtant, la participation était très inégale : parmi les pays disposant de données, des disparités de fréquentation ont été constatées selon le sexe (39 %), le lieu d'habitation urbain ou rural (76 %) et la richesse des ménages (86 %). Les données ont montré que les filles ont tendance à obtenir de meilleurs résultats en lecture que les garçons à la fin de l'école primaire. Elles ont aussi montré que les enfants vivant en zone rurale et dans les ménages les plus pauvres sont toujours plus désavantagés en termes de participation et de résultats scolaires que ceux vivant en zone urbaine, plus riches.

Les fermetures d'écoles pendant la pandémie de COVID-19 ont accentué les inégalités en matière d'éducation, les populations marginalisées étant les plus touchées. En ce qui concerne l'enseignement à distance, par exemple, les enfants issus de milieux pauvres sont moins susceptibles d'avoir les équipements et compétences informatiques nécessaires pour se connecter en ligne ou le milieu familial propice à l'apprentissage. Assurer un retour sûr à l'école et l'équité dans l'éducation pendant la difficile période de transition à venir doit être une priorité.



CIBLES DE L'ODD 4



Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.1** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles
- 4.2** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire
- 4.3** D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
- 4.4** D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
- 4.5** D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- 4.6** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter
- 4.7** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
- 4.a** Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace
- 4.b** D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement
- 4.c** D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

INDICATEURS DE L'ODD 4

Au niveau international - ONU

4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes a) en 2e ou 3e année de cycle primaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe

4.1.2 Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire)

4.2.1 Proportion d'enfants âgés de 24 à 59 mois dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe

4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe

4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe

4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences dans le domaine des technologies de l'information et des communications, par type de compétence

4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés

4.6.1 Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe

4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants (identique à l'amélioration à apporter à l'indicateur 12.8.1 ci-dessous et à la proposition de remplacement faite pour l'indicateur 13.3.1)

4.a.1 Proportion d'établissements scolaires offrant des services essentiels, par type de service

4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation

4.c.1 Proportion d'enseignants possédant les qualifications minimales requises, par niveau d'études



Au niveau français - INSEE

- 4.i1 Compétences des élèves en lecture et en mathématiques
- 4.i2 Participation des jeunes et des adultes à une formation
- 4.i3 Compétences numériques
- 4.i4 Sorties précoces du système scolaire
- 4.i5 Projets d'éducation au développement durable

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 5.i2 Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université (ODD 5)
- 8.i4 Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (ODD 8)

Au niveau européen - Eurostat

- Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation par sexe
- Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation, la formation, par nationalité
- Niveau d'études supérieures par sexe
- Participation à l'enseignement préscolaire par sexe
- Maîtrise insuffisante en lecture, mathématiques ou sciences
- Participation des adultes à la formation par sexe
- Part de particuliers âgés possédant au moins des compétences numérique de base, par sexe



L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental à la personne, elle est aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable.

Des progrès ont été réalisés au cours des dernières décennies. Davantage de filles sont scolarisées, moins de filles sont contraintes de se marier précocement, davantage de femmes siègent dans les parlements et occupent des postes de direction, et les lois sont réformées afin de faire progresser l'égalité des sexes.

Les Objectifs de développement durable s'appuient sur ces succès pour faire en sorte d'abolir la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans le monde entier.

En dépit de ces avancées, de nombreux défis subsistent: les lois et les normes sociales discriminatoires restent omniprésentes ; les femmes restent sous-représentées à tous les niveaux du pouvoir politique ; et, 20 % des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans ont

subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime sur une période de 12 mois.

Avec la propagation de la pandémie de COVID-19, même les progrès limités obtenus en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes pourraient être réduits à néant. La COVID-19 creuse des inégalités déjà existantes dont souffrent les femmes et les filles dans tous les domaines, de la santé à l'économie, en passant par la sécurité et la protection sociale. Les plus touchées par cette pandémie, les femmes seront aussi l'épine dorsale du relèvement dans les communautés.

Fondamentalement, c'est en donnant aux femmes et aux filles une place centrale dans les économies qu'on obtiendra des résultats meilleurs et plus durables pour toutes et tous en matière de développement, qu'on accélérera la reprise et qu'on retrouvera la dynamique nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable.

Faits et chiffres

Les femmes représentaient

39%

de l'emploi total en 2019 mais

45%

des pertes d'emploi à l'échelle mondiale en 2020

Au rythme actuel, il faudrait 40 ans pour que les femmes et les hommes soient représentés sur un pied d'égalité parmi les dirigeants politiques nationaux

En 2015, la part des femmes dans les parlements nationaux était de **22,4 %**

En 2022, la part des femmes dans les parlements nationaux est de **26,2 %**

Seulement 57% des femmes

(de 15 à 49 ans)

prennent, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles et soin de santé procréative

(64 pays, 2007-2021)

Plus d'1 femme sur 4 (âgée de 15 ans ou plus) a subi des violences de la part d'un partenaire intime (641 millions) au moins une fois dans sa vie

On estime qu'à l'heure actuelle, **750 millions de femmes et de filles** dans le monde ont été mariées avant l'âge de 18 ans.

Au moins **200 millions** de filles et de femmes actuellement en vie ont subi des mutilations génitales féminines dans les 30 pays disposant de données représentatives.

À l'échelle mondiale, les femmes ne représentent que **13%** des propriétaires de terres agricoles.

La budgétisation tenant compte des questions de genre doit être renforcée

Proportion de pays dotés de systèmes de suivi des allocations budgétaires liées au genre :

26% système complet

59% certaines caractéristiques d'un système

15% absence d'éléments constitutifs minimaux d'un système

2/3

Les deux tiers des pays en développement ont atteint la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire.



FOCUS CRISES ET ODD 5

Le monde n'est pas en voie d'atteindre l'égalité entre les sexes d'ici à 2030, et les répercussions sociales et économiques de la pandémie ont rendu la situation encore plus sombre. Les progrès réalisés dans de nombreux domaines, tels que le temps consacré aux travaux domestiques non rémunérés, la prise de décisions concernant la santé sexuelle et procréative, et la budgétisation tenant compte des questions de genre, prennent du retard. Les services de santé pour les femmes, déjà mal financés, ont connu d'importantes perturbations.

La violence faite aux femmes demeure endémique. De plus, malgré le rôle de premier plan joué par les femmes dans la réponse à la COVID-19, celles-ci restent toujours distancées par les hommes dans l'obtention des postes de décision qu'elles méritent. Un engagement et une action audacieuse sont nécessaires pour accélérer les progrès, notamment par la promotion de lois, politiques, budgets et institutions faisant avancer l'égalité des sexes. Il est essentiel d'investir davantage dans les statistiques genrées, car moins de la moitié des données requises pour suivre l'objectif 5 sont actuellement disponibles.

En 2021, près d'une jeune femme sur cinq était mariée avant l'âge de 18 ans. Les taux les plus élevés de mariages d'enfants se trouvent en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, où 35 % et 28 % des jeunes femmes, respectivement, étaient mariées dans leur enfance. À l'échelle mondiale, la prévalence des mariages d'enfants a diminué d'environ 10 % ces cinq dernières années. Cependant, les effets de la pandémie de COVID-19 mettent un plus grand nombre de filles en danger en raison des chocs économiques, des fermetures d'écoles et des interruptions des services sociaux. D'ici à 2030, jusqu'à 10 millions de filles de plus seront probablement mariées, outre les 100 millions de filles qui étaient estimées à risque avant la pandémie.

Les mutilations génitales féminines consti-

tuent une autre pratique préjudiciable persistante et violation des droits de la personne. Au moins 200 millions de filles et de femmes y ont été soumises, principalement dans les 31 pays où la pratique se concentre. Dans de nombreux pays, celle-ci est aujourd'hui aussi courante qu'elle ne l'était il y a trois décennies. Même dans les pays où elle a perdu du terrain, les progrès devraient être au moins 10 fois plus rapides pour atteindre la cible mondiale d'élimination des mutilations génitales féminines d'ici à 2030. L'éducation est l'une des clés pour y parvenir. L'opposition à cette pratique est la plus forte chez les filles et les femmes instruites. Les filles dont la mère a reçu un enseignement primaire ont 40 % moins de risques de subir cette pratique que celles dont la mère n'a aucune instruction.

La violence à l'égard des femmes et des filles est présente dans tous les pays et touche les femmes de tous âges. À l'échelle mondiale, 26 % des femmes de 15 ans ou plus (641 millions) ayant déjà vécu en couple ont été victimes de violence physique et/ou sexuelle de la part d'un mari ou partenaire intime au moins une fois dans leur vie. Des éléments indiquent une intensification de la violence faite aux femmes pendant la pandémie. Dans une rapide enquête d'évaluation des questions de genre menée en 2021 dans 13 pays par ONU-Femmes, 45 % des femmes déclaraient avoir subi une forme de violence depuis la COVID-19 ou connaître une femme en ayant subi.

Pendant la pandémie, les femmes dirigeantes ont agi de façon décisive et efficace pour mettre en œuvre et gérer les mesures d'intervention et de rétablissement, en donnant la priorité à celles destinées aux groupes les plus vulnérables. Malgré ce succès largement reconnu, le rythme des progrès en matière de représentation des femmes dans les postes de décision est décourageant. Au 1er janvier 2022, la part mondiale des femmes dans les chambres basses ou chambres uniques de parlements nationaux atteignait 26,2 %, contre 22,4 % en 2015. Elle s'établit à un peu plus d'un tiers dans les administrations locales. À ce rythme, il faudrait encore 40 ans pour que les femmes et les hommes soient représentés sur un pied d'égalité dans les parlements nationaux.

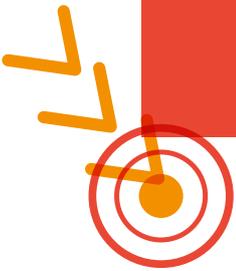
Les femmes actives, y compris celles qui occupent des postes d'encadrement, ont été touchées de façon disproportionnée par la pandémie de COVID-19. Bon nombre d'entre elles ont vu leurs heures de travail réduites ou ont même quitté le marché du travail en raison de la hausse des travaux domestiques non rémunérés. En 2019, avant la pandémie, les femmes représentaient 39,4 % de l'emploi total.

En 2020, elles représentaient près de 45 % des pertes d'emploi au niveau mondial. La proportion de femmes occupant des postes d'encadrement dans le monde n'a connu qu'une légère amélioration entre 2015 et 2019, passant de 27,2 % à 28,3 %. Cette part est demeurée inchangée de 2019 à 2020, soit la première année sans augmentation depuis 2013.

Rebâtir en mieux après la COVID-19 signifie agir de manière à favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Pour y parvenir, il est fondamental de veiller à ce que les fonds publics alloués et utilisés tiennent compte des questions d'égalité entre les sexes. D'après les données communiquées par 105 pays et régions pour la période 2018-2021, seuls 26 % des pays disposent d'un système complet de suivi des allocations publiques aux fins de l'égalité des sexes, 59 % ont mis en place certains aspects d'un tel système, et 15 % n'ont pas mis en place les éléments constitutifs minimaux d'un tel système. Il faut accélérer les efforts pour étendre la mise en œuvre globale de la budgétisation tenant compte des questions de genre et pour en renforcer le suivi et l'évaluation.



CIBLES DE L'ODD 5



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- 5.1** Mettre fin partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- 5.2** Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- 5.3** Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine
- 5.4** Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national
- 5.5** Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité
- 5.6** Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi
- 5.a** Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne
- 5.b** Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes
- 5.c** Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

INDICATEURS DE L'ODD 5

Au niveau international - ONU

5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe

5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge

5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits

5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans

5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge

5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence

5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales

5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction

5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative

5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine

5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit

5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres

5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe

5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes



Au niveau français - INSEE

5.i1 Écart des rémunérations entre hommes et femmes (Gender Pay Gap)

5.i2 Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université

5.i3 Victimes de violences intrafamiliales physiques et/ou sexuelles

5.i4 Victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales

5.i5 Femmes occupant des postes de direction

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

1.i1 Taux de pauvreté monétaire (ODD 1)

1.i2 Taux de pauvreté en conditions de vie (ODD 1)

2.i2 Prévalence du surpoids et de l'obésité (ODD 2)

3.i1 Espérance de vie (ODD 3)

3.i2 Découverte de séropositivité VIH (ODD 3)

3.i3 Décès pour cause de suicide (ODD 3)

3.i4 Satisfaction dans la vie (ODD 3)

3.i8 Prévalence du tabagisme quotidien (ODD 3)

4.i1 Compétences des élèves en lecture et en mathématiques (ODD 4)

4.i2 Participation des jeunes et des adultes à une formation (ODD 4)

4.i4 Sorties précoces du système scolaire (ODD 4)

8.i2 Taux d'emploi (ODD 8)

8.i3 Taux de sous-emploi (ODD 8)

8.i5 Accidents du travail (ODD 8)

10.i4 Personnes disposant du haut débit à leur domicile (ODD 10)

10.i5 Personnes s'étant connectées à internet au cours des trois derniers mois (ODD 10)

16.i2 Victimes de violences physiques et/ou sexuelles (ODD 16)

Au niveau européen - Eurostat

■ Violences physiques et sexuelles à l'égard des femmes, par classe d'âge

■ Ecart des rémunérations entre hommes et femmes (non corrigé)

■ Ecart d'emploi entre les hommes et les femmes

■ Population inactive à cause de responsabilités de soins familiales par sexe

■ Sièges détenus par les femmes dans les parlements nationaux et les gouvernements

■ Postes de cadres supérieurs occupés par des femmes

Multi-objectifs

■ Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation par sexe (ODD 4)

■ Niveau d'études supérieur par sexe (ODD 4)



Alors que des progrès substantiels ont été accomplis pour augmenter les services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, des milliards de personnes, principalement dans les zones rurales, n'ont toujours pas accès à ces services de base. Dans le monde, une personne sur trois ne bénéficie pas d'une eau potable gérée en toute sécurité, deux personnes sur cinq ne disposent pas d'une installation de base pour se laver les mains avec de l'eau et du savon, et plus de 673 millions de personnes pratiquent encore la défécation à l'air libre.

La pandémie de COVID-19 a démontré l'importance cruciale de l'assainissement, de l'hygiène et d'un accès adéquat à l'eau potable afin de prévenir et de contrôler les maladies. Pratiquer l'hygiène des mains sauve des vies.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, se laver les mains est l'une des meilleures façons d'empêcher la propagation des agents pathogènes et de prévenir les infections, y compris le virus de la COVID-19.

Pourtant, des milliards de personnes n'ont toujours pas accès à un système d'assainissement et d'eau potable et les financements sont insuffisants.

Faire en sorte d'assurer d'ici à 2030 un accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, implique d'investir dans des infrastructures adéquates, de fournir des installations d'assainissement et de promouvoir l'hygiène à tous les niveaux. Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les forêts, les montagnes, les zones humides et les rivières, est essentiel si nous voulons limiter la raréfaction de l'eau.

Renforcer la coopération internationale est également nécessaire pour encourager une utilisation rationnelle de l'eau et soutenir les technologies de traitement des eaux dans les pays en développement.

Faits et chiffres

Au rythme actuel en 2030 :

1,6 milliards de personnes n'auront pas d'eau potable gérée en toute sécurité

2,8 milliards de personnes n'auront pas de service d'assainissement gérés de manière sûre

1,9 milliards de personnes n'auront pas d'installations de base pour l'hygiène des mains

Les écosystèmes liés à l'eau au niveau mondial se dégradent à un rythme alarmant.

Ces 300 dernières années, plus de 85% des zones humides de la planète ont disparu

+ de **733** Millions de personnes vivent dans un pays ayant un niveau de stress hydrique élevé ou critique (2019)

Pour au moins **3 milliards** de personnes, la qualité de l'eau dont elles dépendent n'est pas connue faute de surveillance

Pour atteindre les cibles en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène d'ici à 2030 le rythme des progrès devra quadrupler
Atteindre ces objectifs permettrait de sauver 829 000 vies chaque année, soit le nombre de personnes décédant chaque année de maladies directement attribuables à l'eau insalubre, à l'assainissement inadéquat et aux mauvaises pratiques d'hygiène

1000

Chaque jour, 1 000 enfants meurent de maladies faciles à prévenir en améliorant les conditions d'assainissement et d'hygiène

La plupart des pays manquent encore d'accords de coopération sur les ressources en eau partagées, qui sont une source potentielle de conflit

Seul un quart des pays ayant communiqué des données ont des accords opérationnels pour plus de 90% de leurs eau transfrontalières (2020)

FOCUS CRISES ET ODD 6

La proportion de la population mondiale utilisant des services d'approvisionnement en eau potable gérés en toute sécurité est passée de 70 % en 2015 à 74 % en 2020. Pourtant, 2 milliards de personnes en étaient encore privées cette année-là, dont 1,2 milliard de personnes n'avaient même pas accès à un service de base. Huit personnes sur dix parmi celles-ci vivent en zone rurale, et environ la moitié d'entre elles vivent dans des pays parmi les moins avancés. Au rythme actuel des progrès, le monde atteindra une couverture de 81 % d'ici à 2030, manquant la cible et laissant 1,6 milliard de personnes sans approvisionnement en eau potable géré en toute sécurité.

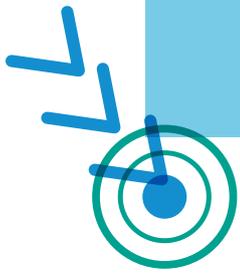
Alors que la pandémie de COVID-19 perdure, il devient de plus en plus clair que les services d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité sont essentiels à la santé humaine. Mais si les progrès ne s'accroissent pas – de façon spectaculaire – des milliards de personnes ne disposeront toujours pas de ces services essentiels en 2030. L'eau, qui joue un rôle fondamental dans de nombreux autres aspects du développement durable, est menacée. La demande en eau augmente en raison de la croissance démographique rapide, de l'urbanisation et des pressions croissantes exercées par l'agriculture, l'industrie et le secteur de l'énergie. Des décennies de mauvaise utilisation, de mauvaise gestion, de surexploitation et de contamination des réserves d'eau douce et des eaux souterraines ont exacerbé le stress hydrique et détérioré les écosystèmes liés à l'eau, ce qui affecte à son tour la santé humaine, les activités économiques, et l'approvisionnement alimentaire et énergétique. Il faut agir d'urgence pour changer la tendance actuelle. Afin d'assurer une distribution durable et équitable de l'eau pour répondre à tous les besoins, le taux mondial moyen de mise en oeuvre d'une meilleure gestion des ressources en eau doit doubler. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accroître les investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et pour renforcer la coopération entre les pays partageant des eaux transfrontalières.

De 2015 à 2020, la population mondiale utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité est passée de 47 % à 54 %. Si ces progrès historiques se maintiennent, le monde atteindra une couverture de 67 % d'ici à 2030, avec 2,8 milliards de personnes sans accès. Au cours de la même période, la population pratiquant la défécation à l'air libre a diminué d'un tiers, passant de 739 millions de personnes à 494 millions. Le monde est en voie d'éliminer la défécation à l'air libre d'ici à 2030.

Une hygiène des mains fréquente et adéquate est essentielle pour contenir la COVID-19 et contrôler d'autres maladies infectieuses. Pourtant, plus d'une personne sur quatre n'a toujours pas d'installation pour se laver les mains au savon et à l'eau à son domicile. La couverture est passée de 67 % à 71 % de 2015 à 2020.

L'assainissement précoce de la pollution de l'eau nécessitera un suivi actif, qui fait cruellement défaut dans les pays les plus pauvres

Les zones humides du monde disparaissent à un rythme alarmant ; il est temps de les protéger et de les restaurer à grande échelle



CIBLES DE L'ODD 6



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

- 6.1** D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
- 6.2** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
- 6.3** D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
- 6.4** D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau
- 6.5** D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
- 6.6** D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
- 6.a** D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation
- 6.b** Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

INDICATEURS DE L'ODD 6

Au niveau international - ONU

6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

6.2.1 Proportion de la population utilisant a) des services d'assainissement gérés en toute sécurité et b) notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon

6.3.1 Proportion des eaux usées d'origine ménagère et industrielle traitées sans danger

6.3.2 Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne

6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau

6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles

6.5.1 Degré de la gestion intégrée des ressources en eau

6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel

6.6.1 Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau

6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics

6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement



Au niveau européen - Eurostat

- Population ne possédant ni baignoire ni douche ni toilettes dans son logement par statut de pauvreté
- Population connectée au moins à un traitement secondaire des eaux usées
- Demande biochimique en oxygène dans les rivières
- Teneur en nitrate dans l'eau souterraine
- Teneur en phosphate dans les rivières
- Indice d'exploitation de l'eau, plus (WEI+)

Multi-objectifs

- Site de baignade d'excellente qualité d'eau par situation (ODD 14)

Au niveau français - INSEE

- 6.i1** Population desservie par une eau non conforme
- 6.i2** Qualité des eaux de surfaces et souterraines
- 6.i3** Conformité des dispositifs d'assainissement
- 6.i4** Rendement des réseaux d'eau potable
- 6.i5** Prélèvements en eau
- 6.i6** Services publics locaux de l'eau ayant des Commissions Consultatives (CCSPL) parmi ceux ayant l'obligation légale d'en disposer

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i6** Consommation de produits phytosanitaires (ODD 2)
- 14.i1** État écologique des masses d'eaux littorales (ODD 14)
- 14.i3** Flux de nutriments à la mer (ODD 14)
- 15.i4** Sites dont les sols sont pollués (ODD 15)



Dans le monde, des progrès ont donc été accomplis dans la réalisation de l'objectif 7, et des signes encourageants suggèrent que l'énergie est plus largement accessible et durable.

L'accès à l'électricité dans les pays les plus pauvres est en augmentation, l'efficacité énergétique continue de s'améliorer, et l'énergie renouvelable réalise des progrès impressionnants dans le secteur de l'électricité.

Cependant, des progrès soutenus sont nécessaires afin d'améliorer l'accès, pour 3 milliards de personnes, à des technologies et à des combustibles non polluants et sûrs pour cuisiner ; d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables au-delà du secteur de l'électricité et ; de développer l'électrification en Afrique subsaharienne.

Dans de nombreuses régions du monde, le manque d'accès à l'énergie peut entraver les efforts visant à contenir la COVID-19. En effet, les services énergétiques sont indispensables à la prévention des maladies et à la lutte contre les pandémies, que ce soit pour alimenter les établissements de soins de santé et fournir de l'eau salubre aux fins de l'hygiène de base, ou pour assurer la mise en place de communications et de services informatiques qui permettent aux personnes de rester en contact tout en observant une distanciation physique.

Sans accès à l'électricité, les hôpitaux et les communautés locales pourraient pâtir davantage de cette catastrophe et le relèvement mondial pourrait s'en trouver considérablement ralenti.

Faits et chiffres

**NOMBRE DE PERSONNES
SANS ÉLECTRICITÉ**

1,2

MILLIARDS EN 2010

733

MILLIONS EN 2020

679

MILLIONS EN 2030

**(SUIVANT LA TENDANCE
ACTUELLE)**

**Les progrès impressionnants de
l'électrification ont ralenti en
raison des difficultés à parvenir
jusqu'au personnes les plus
difficiles à atteindre**

2,4

Milliards de personnes
utilisent encore des
systèmes de cuisson
inefficaces et polluants
(2020)

Les progrès de l'efficacité énergétique
doivent s'accélérer pour atteindre les
objectifs climatiques mondiaux

1,9 % Taux effectif (2010-2019)

3,2 % Taux nécessaire (jusqu'en 2030)

17,7%

La consommation totale d'énergie
renouvelable a augmenté d'un quart
entre 2010 et 2019

Mais la part des énergies renouvelables
dans la consommation finale d'énergie
n'est que de 17,7 % (2019)

83%

Le taux d'accès
mondial à l'électricité
est passé de 83 % en
2010 à 91 % en 2020

FOCUS CRISES ET ODD 7

Le monde continue de progresser vers les cibles fixées en matière d'énergie durable mais à un rythme insuffisant pour atteindre l'objectif 7 d'ici à 2030. Les améliorations de l'efficacité énergétique, par exemple, devront s'accélérer pour atteindre l'objectif climatique de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Des centaines de millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité, et la lenteur des progrès vers des solutions de cuisson propres met en danger la santé de 2,4 milliards de personnes.

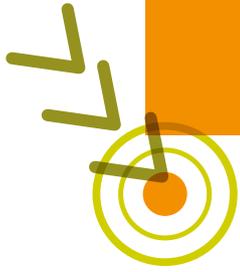
D'énormes disparités dans l'accès à l'énergie moderne durable persistent, écartant toujours plus les plus vulnérables. Dans certains pays, la pandémie de COVID-19 a fragilisé ou fait reculer les progrès déjà réalisés. La hausse des prix des matières premières, de l'énergie et des transports a fait augmenter le coût de production et de transport des modules photovoltaïques solaires, des turbines éoliennes et des biocarburants dans le monde, ajoutant de l'incertitude à une trajectoire de développement déjà bien en-deçà des ambitions de l'objectif 7.

Entre 2010 et 2020, la proportion de personnes ayant accès à des technologies et des combustibles de cuisson propres a augmenté de 12 points de pourcentage, atteignant 69 %, ce qui signifie qu'environ 2,4 milliards de personnes comptaient encore sur des systèmes de cuisson inefficaces et polluants en 2020. Si les tendances actuelles persistent, seulement 76 % de la population mondiale aura accès à des technologies et combustibles de cuisson propres d'ici à 2030. L'adoption de solutions de cuisson propres peut réduire les risques pour la santé liés à la pollution de l'air intérieur, favoriser une relance verte et saine, et contribuer à la croissance économique dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

En 2020, plus des trois quarts (77 %) des personnes vivant sans électricité dans le monde se trouvaient en Afrique subsaharienne, principalement dans les zones rurales. En raison des pressions économiques imposées par la pandémie, jusqu'à 90 millions de personnes connectées à l'électricité en Afrique et dans les pays en développement d'Asie ne pouvaient se permettre de services groupés élargis cette année-là. Si les tendances actuelles se poursuivent, seulement 92 % de la population mondiale aura accès à l'électricité en 2030, laissant 670 millions de personnes sans service. Un effort majeur est nécessaire pour atteindre les personnes vivant dans les pays les moins avancés et dans les pays fragiles et touchés par les conflits.

Pour agir efficacement pour le climat, il faudra renforcer l'appui politique dans tous les secteurs et mettre en oeuvre des outils efficaces permettant de mobiliser davantage de capitaux privés, en particulier pour les pays en développement.

L'amélioration de l'efficacité énergétique est essentielle pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux. La cible de 2030 prévoit une amélioration annuelle de l'intensité énergétique de 2,6 %, soit le double du taux observé entre 1990 et 2010. L'intensité énergétique primaire mondiale – définie comme le rapport entre l'approvisionnement énergétique total et le PIB – est passée de 5,6 mégajoules par dollar (parité de pouvoir d'achat de 2017) en 2010 à 4,7 en 2019, avec un taux d'amélioration annuel moyen de 1,9 %. Pour atteindre la cible de l'objectif 7 et rattraper le temps perdu, les améliorations de l'intensité énergétique jusqu'en 2030 devront être de 3,2 % en moyenne par an. La cible reste à notre portée, mais seulement avec des investissements importants en faveur d'améliorations systématiques de l'efficacité énergétique.



CIBLES DE L'ODD 7



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- 7.1** D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2** D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3** D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
- 7.a** D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie
- 7.b** D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

INDICATEURS DE L'ODD 7

Au niveau international - ONU

7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité

7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres

7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie

7.3.1 Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]

7.a.1 Flux financiers internationaux à destination des pays en développement à l'appui de la recherche-développement dans le domaine des énergies propres et de la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides

7.b.1 Puissance installée du parc d'énergie renouvelable dans les pays en développement (en watts par habitant) (identique à l'indicateur proposé en remplacement de l'indicateur 12.a.1 ci-dessous)



Au niveau français - INSEE

- 7.i1 Incapacité à maintenir son logement à bonne température
- 7.i2 Consommation finale d'énergie et d'énergies renouvelables
- 7.i3 Consommation d'énergie primaire et part des énergies fossiles
- 7.i4 Intensités énergétiques finales

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 6.i5 Prélèvements en eau (ODD 6)
- 9.i1 Transports de voyageurs et de marchandises (ODD 9)
- 12.i7 Projets d'écologie industrielle et territoriale (ODD 12)
- 13.i4 Émissions françaises de gaz à effet de serre (ODD 13)

Au niveau européen - Eurostat

- Consommation d'énergie primaire
- Consommation d'énergie finale
- Consommation finale d'énergie des ménages par tête
- Productivité de l'énergie
- Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie par secteur
- Dépendance aux importations énergétiques par produit
- Population incapable à maintenir une température adéquate dans le logement par statut de pauvreté

Multi-objectifs

- Intensité d'émissions de gaz à effet de serre par consommation d'énergie (ODD 13)



Une croissance économique soutenue et partagée peut entraîner des progrès, créer des emplois décents pour tous et améliorer le niveau de vie.

Les Objectifs de développement durable visent à encourager une croissance économique soutenue en tirant la productivité vers le haut et en innovant sur le plan technologique. À ce titre, il est déterminant de promouvoir des politiques qui favorisent l'entrepreneuriat et la création d'emplois, de même que des mesures efficaces pour abolir le travail forcé, l'esclavage et la traite des humains. Pour ce qui est de ces cibles, l'objectif consiste à parvenir au plein emploi productif et au travail décent, pour tous les hommes et les femmes, d'ici 2030.

La COVID-19 a bouleversé des milliards de vies et mis l'économie mondiale en péril.

En effet, le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une récession aussi grave ou pire encore que celle de 2009. Alors que les de perdre ses moyens de subsistances.

Même avant l'apparition de la COVID-19, un pays sur cinq où vivent des milliards de personnes dans la pauvreté – était susceptible de voir le revenu par habitant stagner ou baisser en 2020. Aujourd'hui, les ravages économiques et financiers provoqués par la pandémie de COVID-19 – tels que les perturbations de la production industrielle, la chute des prix des produits de base, la volatilité des marchés financiers et l'insécurité croissante – compromettent la croissance économique déjà faible et aggravent les risques accrus liés à d'autres facteurs.

Faits et chiffres

LA REPRISE ÉCONOMIQUE MONDIALE EST ENTRAVÉE PAR :

- > DE NOUVELLES VAGUES DE COVID-19
- > LA HAUSSE DE L'INFLATION
- > DES PERTURBATIONS DANS LES CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT
- > LES INCERTITUDES EN MATIÈRE DE POLITIQUES
- > LES DIFFICULTÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Le chômage mondial restera à un niveau supérieur à celui relevé avant la pandémie jusqu'à au moins 2023

La reprise économique mondiale est encore ralentie par la crise en Ukraine

Taux de chômage mondial :

5,4% en 2019
6,6% en 2020
6,2% en 2021

**1 enfant sur 10 est astreint au travail dans le monde
Soit 160 millions d'enfants au total (2020)**

LA PRODUCTIVITÉ DES TRAVAILLEURS A REBONDI MAIS PAS DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

HAUSSE DE LA PRODUCTION PAR TRAVAILLEUR :

**1,6% EN 2015-2019
-0,6% EN 2020
3,2% EN 2021**

FOCUS CRISES ET ODD 8

La pandémie de COVID-19 a précipité la pire crise économique depuis des décennies et fait reculer les progrès en faveur d'un travail décent pour tous. Bien que l'économie mondiale ait commencé à rebondir en 2021, entraînant une certaine amélioration du chômage, la reprise de-meure difficile et fragile. Les rythmes de reprise varient aussi considérablement selon les régions, les pays, les secteurs et les groupes du marché du travail. Les économies développées connaissent une reprise plus robuste, tandis que les pays les moins avancés (PMA) sont encore en proie à une faible croissance économique et aux répercussions sur le marché du travail de la fermeture des lieux de travail.

Les groupes du marché du travail les plus touchés par la crise – les femmes, les jeunes et les personnes handicapées – sont les derniers à se rétablir. À la fin de 2021, la reprise économique mondiale avait été entravée par de nouvelles vagues d'infections à la COVID-19, des pressions inflationnistes croissantes, des perturbations majeures des chaînes d'approvisionnement, des incertitudes en matière de politiques, et des difficultés persistantes sur le marché du travail. Le conflit en Ukraine devrait freiner sérieusement la croissance économique mondiale en 2022 – compromettent la croissance économique déjà faible et aggravent les risques accrus liés à d'autres facteurs.

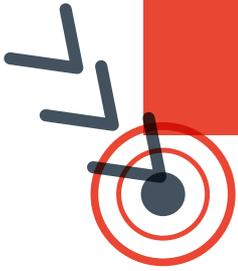
En 2021, le taux de chômage a connu la plus grande amélioration dans les pays à revenu élevé, mais s'est aggravé dans les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les groupes touchés de façon disproportionnée depuis le début de la pandémie – les femmes, les jeunes et les personnes handicapées – sont ceux qui ont le plus de difficultés à se rétablir.

La formation, l'éducation et l'emploi des jeunes ont subi des perturbations massives, les femmes faisant face aux plus grandes difficultés

Avant la crise en Ukraine, le PIB réel mondial par habitant devait augmenter de 3 % en 2022 et de 2,5 % en 2023. La guerre dans le pays va vraisemblablement réduire la croissance à 2,1 % en 2022

Les répercussions de la COVID-19 ont entraîné des changements sans précédent et volatils dans la productivité du travail à l'échelle mondiale. En 2020, la production et l'emploi ont accusé de fortes baisses, et la production mondiale par travailleur a diminué de 0,6 %, soit la première baisse depuis 2009. Toutefois, comme les heures de travail ont chuté de 8,9 %, la productivité mesurée par heure a bondi de 4,9 %. Les entreprises et les secteurs à faible productivité et les travailleurs à faible revenu ont été touchés de façon disproportionnée par la pandémie, tandis que les entreprises à productivité élevée et les personnes à revenu élevé ont subi bien moins de dommages. De nombreuses petites entreprises sont désavantagées et ont une capacité limitée pour rester viables sur une longue période. En 2021, la production mondiale par travailleur a fortement rebondi, augmentant de 3,2 %, mais la productivité dans les PMA a diminué de 1,6 %. Le travailleur moyen d'un pays à revenu élevé a produit 13,6 fois plus que celui d'un pays à faible revenu en 2021.

Au début de 2020, 160 millions d'enfants (63 millions de filles et 97 millions de garçons) travaillaient dans le monde. Cela représente une augmentation de 8,4 millions d'enfants depuis 2016, ce qui signifie que près d'un enfant sur dix travaille dans le monde. Près de la moitié d'entre eux effectuent des travaux dangereux qui mettent leur santé, leur sécurité ou leur moralité directement en danger. De plus, avec les chocs économiques et fermetures d'écoles dus à la COVID-19, les enfants qui travaillent déjà le font parfois pendant de plus longues heures ou dans de plus mauvaises conditions. Beaucoup d'autres enfants pourraient être astreints aux pires formes de travail en raison des pertes d'emploi et de revenu subies dans les familles vulnérables. Selon les dernières données, à l'échelle mondiale, 9 millions d'enfants de plus pourraient être forcés à travailler d'ici à la fin de 2022, par rapport à 2020, en raison de la pauvreté croissante causée par la pandémie.



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.1** Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés
- 8.2** Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
- 8.3** Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
- 8.4** Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière
- 8.5** D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- 8.6** D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
- 8.7** Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes
- 8.8** Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire
- 8.9** D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
- 8.10** Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance
- 8.a** Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés
- 8.b** D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

INDICATEURS DE L'ODD 8

Au niveau international - ONU

- 8.1.1** Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant
- 8.2.1** Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi
- 8.3.1** Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total, par secteur et par sexe
- 8.4.1** Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB
- 8.4.2** Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB
- 8.5.1** Rémunération horaire moyenne des salariés, par sexe, par profession, âge et situation au regard du handicap
- 8.5.2** Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap
- 8.6.1** Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation
- 8.7.1** Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge
- 8.8.1** Nombre d'accidents du travail mortels et non mortels par 100 000 travailleurs, par sexe et statut au regard de l'immigration
- 8.8.2** Niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire
- 8.9.1** PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance
- 8.10.1** a) Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes et b) nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes
- 8.10.2** Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles
- 8.a.1** Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce
- 8.b.1** Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie



Au niveau français - INSEE

- 8.i1** Taux de croissance annuelle du PIB par habitant
- 8.i2** Taux d'emploi
- 8.i3** Taux de sous-emploi
- 8.i4** Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation
- 8.i5** Accidents de travail
- 8.i6** Intensité du travail
- 8.i7** Proportion d'adultes possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles
- 8.i8** Emplois aidés dans l'emploi des jeunes

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 4.i2** Participation des jeunes et des adultes à une formation (ODD 4)
- 4.i3** Compétences numériques (ODD 4)
- 4.i4** Sorties précoces du système scolaire (ODD 4)
- 5.i1** Écart des rémunérations entre hommes et femmes (non corrigé) (ODD 5)
- 10.i1** Taux de croissance du niveau de vie moyen (ODD 10)

Au niveau européen - Eurostat

- PIB réel par habitant
- Part des investissements dans le PIB par secteurs institutionnels
- Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation par sexe (NEET)
- Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (NEET), par nationalité
- Taux d'emploi par sexe
- Taux d'emploi par nationalité
- Taux de chômage longue durée par sexe
- Personnes tuées dans un accident de travail par sexe

Multi-objectifs

- Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi (ODD 1)
- Population inactive à cause de responsabilités de soins familiales par sexe (ODD 5)
- Productivité des ressources et consommation intérieure de matières (CIM) (ODD 12)



Une industrialisation durable qui profite à tous, allant de pair avec des innovations et des infrastructures, peut libérer des forces économiques dynamiques et compétitives qui génèrent des emplois et des revenus. Ces facteurs ont un rôle crucial dans l'introduction et la promotion de nouvelles technologies, le développement du commerce international et l'utilisation efficace des matières premières.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire au niveau mondial pour exploiter pleinement ce potentiel. Les pays les moins avancés, en particulier, doivent intensifier le développement de leur secteur manufacturier s'ils veulent atteindre cet objectif d'ici à 2030, et doivent augmenter leurs investissements dans la recherche scientifique et l'innovation.

La croissance de l'industrie manufacturière s'est ralentie partout dans le monde, et ce même avant l'apparition de la pandémie de COVID-19. Désormais, la pandémie frappe de plein fouet les industries manufacturières et entraîne des perturbations dans les chaînes de valeur mondiales ainsi que dans l'approvisionnement des produits.

L'innovation et les progrès technologiques ont une importance capitale dans la recherche de solutions durables aux défis économiques et environnementaux, tels que l'utilisation optimale des ressources et de l'énergie. S'agissant des infrastructures de communication, un peu plus de la moitié de la population mondiale utilise actuellement Internet, tandis que la couverture par des réseaux cellulaires s'est répandue et couvre maintenant presque la totalité de la population mondiale.

Faits et chiffres

**LE SECTEUR
MANUFACTURIER
MONDIAL A
REBONDI APRES
LA PANDEMIE MAIS
LES PAYS LES MOINS
AVANCES SONT
LAISSES DE COTE**

16%

de la population mondiale
n'a pas accès aux réseaux
haut débit mobiles

Les infrastructures de base comme les routes, les technologies de l'information et de la communication, l'assainissement, l'énergie électrique et hydraulique, restent rares dans de nombreux pays en développement

L'absence de crédit ou autre forme de soutien a porté un coup fatal à nombre de petites industries

Les petites entreprises n'ont pas de soutien financier pour se relever

Seul 1 petit fabricant sur 3

bénéficie d'un prêt ou d'une ligne de crédit (2020-2021)

1 emploi manufacturier sur 3 subit les effets négatifs de la crise

Les industries de haute technologie sont bien plus résilientes en cas de crise que les industries de faible technologie

Le secteur aérien commercial peine encore à se remettre de pertes catastrophiques **1,3 milliards** de passagers en 2021, contre **4,5 milliards** en 2019

3,6 milliards

De personnes ne sont toujours pas connectées et ne peuvent pas bénéficier de la formation, de l'emploi ou de conseils essentiels en matière de santé et d'hygiène en ligne

Dans les pays en développement, à peine **30%** de la production agricole fait l'objet d'une transformation industrielle. Dans les pays à revenu élevé, ce chiffre s'élève à 98 %. Cela semblerait indiquer qu'il existe de grandes opportunités pour les pays en développement dans l'agro-industrie.

FOCUS COVID-19 ET ODD 9

Les pays à revenu élevé ont bénéficié d'un soutien politique massif aux entreprises et aux ménages et du déploiement rapide de vaccins efficaces. En revanche, la reprise dans les PMA a été lente, en raison de la demande mondiale modérée et volatile, des perturbations du commerce mondial et de politiques économiques nationales plus strictes.

La pandémie de COVID-19 a démontré l'importance de l'industrialisation, de l'innovation technologique et de la résilience des infrastructures pour rebâtir en mieux et atteindre les ODD. Les économies ayant un secteur industriel diversifié et une infrastructure solide (par ex., transport, connectivité Internet et services publics) ont subi moins de dommages et connaissent une reprise plus rapide. En 2021, le secteur manufacturier mondial a rebondi après la pandémie, même si la reprise demeure incomplète et inégale. Dans les pays les moins avancés (PMA), la reprise a été lente et reste incertaine ; près d'un emploi manufacturier sur trois a été affecté négativement par la crise. Ce sont les femmes, les jeunes et les travailleurs peu ou moyennement qualifiés qui ont subi le plus de pertes. Dans l'ensemble, les industries de haute technologie ont obtenu de meilleurs résultats et ont récupéré plus rapidement, ce qui illustre bien l'importance de l'innovation technologique pour atteindre l'objectif 9.

Les petites entreprises ont été durement touchées par la pandémie, et beaucoup ont sombré. En raison de leur taille, de leurs ressources financières limitées et de leur plus grande dépendance aux chaînes d'approvisionnement, elles sont plus vulnérables aux ralentissements économiques que les plus grandes entreprises. Les répercussions ont été encore plus graves pour les petites entreprises informelles, en partie car elles n'ont pas pu accéder aux lignes de crédit officielles ni au soutien gouvernemental lié à la COVID-19.

Le nombre de passagers aériens voyageant à l'étranger a atteint 1,8 milliard en 2020, soit une baisse de 60 % par rapport à l'année précédente. La capacité aérienne a diminué de moitié, ramenant le trafic aérien à des niveaux non observés depuis 2003. Les pertes financières pour le secteur du transport aérien ont totalisé 370 milliards de dollars en 2020, et les aéroports et les fournisseurs de services de navigation aérienne ont perdu respectivement 115 milliards de dollars et 13 milliards de dollars. Le trafic mondial de passagers aériens a légèrement repris en 2021 avec 2,3 milliards de passagers, contre 4,5 milliards en 2019, entraînant des pertes financières de 324 milliards de dollars.

En raison des mesures de confinement prolongées et des interdictions de voyage, près d'un emploi sur trois dans les chaînes d'approvisionnement du secteur manufacturier dans le monde pourrait avoir disparu, enregistré une réduction des heures de travail ou de la rémunération, ou connu d'autres compressions. À l'échelle mondiale, la part des emplois manufacturiers dans l'emploi total a baissé, passant de 13,7 % en 2019 à 13,1 % en 2020. L'impact a été particulièrement prononcé dans les pays à revenu intermédiaire, qui ont longtemps utilisé la participation aux chaînes de production comme une source d'emploi et de croissance. Le recul de l'emploi manufacturier dans les pays à revenu intermédiaire a atteint 8,9 % en 2020, contre 3,4 % dans les pays à faible revenu et 3,9 % dans les pays à revenu élevé. Certains des pires effets ont été ressentis dans les chaînes d'approvisionnement de l'habillement, qui emploient une grande proportion de femmes. Malgré un rebond en 2021, le caractère fragile et inégal de la reprise indique que l'emploi dans le secteur manufacturier mondial n'a pas retrouvé les niveaux observés avant la pandémie. Les mesures de relance budgétaire et la couverture vaccinale ont été des facteurs cruciaux pour déterminer la vigueur de la reprise du marché du travail en 2021.



CIBLES DE L'ODD 9



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

- 9.1** Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable
- 9.2** Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés
- 9.3** Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés
- 9.4** D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens
- 9.5** Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030
- 9.a** Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement
- 9.b** Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises
- 9.c** Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

INDICATEURS DE L'ODD 9

Au niveau international - ONU

- 9.1.1** Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année
- 9.1.2** Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport
- 9.2.1** Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant
- 9.2.2** Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total
- 9.3.1** Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie
- 9.3.2** Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit
- 9.4.1** Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée
- 9.5.1** Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB
- 9.5.2** Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants
- 9.a.1** Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures
- 9.b.1** Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie
- 9.c.1** Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par type de technologie



Au niveau français - INSEE

- 9.i1 Transport de voyageurs et de marchandises
- 9.i2 Taux d'acceptation des demandes de crédit des très petites entreprises (TPE)
- 9.i3 Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée
- 9.i4 Personnel de recherche
- 9.i5 Effort de recherche
- 9.i6 Crédits Budgétaires Publics de R&D

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 6.i3 Conformité des dispositifs d'assainissement (ODD 6)
- 6.i4 Rendement des réseaux d'eau potable (ODD 6)
- 11.i1 Taux de surpeuplement des logements (ODD 11)

Au niveau européen - Eurostat

- Dépense intérieure brute de R&D par secteur
- Personnel de R&D par secteurs d'exécution
- Demandes de brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets
- Part des bus et des trains dans le transport des passagers total
- Part du transport par voie ferroviaire et voies navigables intérieures dans le transport total de fret
- Intensité des émissions dans l'air causé par l'industrie

Multi-objectifs

- Niveau d'études supérieur par sexe (ODD 4)
- Moyenne des émissions de CO2 par kilomètre provenant de véhicules particuliers neufs (ODD 12)
- Couverture internet à haut débit, par type de zone (ODD 17)



Réduire les inégalités et ne pas faire de laissés-pour-compte font partie intégrante des efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable.

Or, les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre restent préoccupantes. Malgré quelques signes positifs en faveur de la réduction des inégalités dans certains domaines, tels que la réduction des inégalités de revenus dans certains pays et l'octroi d'un statut commercial préférentiel dont bénéficient les pays à faible revenu, les inégalités persistent.

La COVID-19 exacerbe les inégalités déjà existantes et frappe plus durement les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables. Elle a mis en lumière les inégalités économiques et la fragilité des filets de sécurité sociale qui laissent les communautés vulnérables faire les frais de la crise. Mais les inégalités sociales, politiques et économiques ont aussi, à leur tour, amplifié les effets de la pandémie.

Sur le plan économique, la pandémie de COVID-19 a entraîné une hausse considérable du chômage mondial et a réduit le revenu des travailleurs de manière radicale.

Dans toutes les sphères, qu'il s'agisse de la santé, de l'économie, de la sécurité ou encore de la protection sociale, les ravages causés par la COVID-19 sont encore plus graves pour les femmes, pour la seule raison que ce sont des femmes.

Les inégalités se creusent également pour les populations vulnérables qui vivent dans des pays dont les systèmes de santé sont fragiles et dans ceux confrontés à des crises humanitaires préexistantes. **Les réfugiés et les migrants, ainsi que les peuples autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants sont particulièrement exposés au risque d'être laissés pour compte.** Enfin, on constate une augmentation des discours de haine ciblant les groupes vulnérables.

Faits et chiffres

5 895
MIGRANTS
ONT PERDU LA VIE EN
2021

L'ANNEE LA PLUS
MORTELLE DEPUIS 2017
POUR LES MIGRANTS

Le nombre de réfugiés dans le monde atteint un niveau record

La guerre en Ukraine pousse le total mondial encore plus haut

1 sur 5

nombre de personnes ayant subi une discrimination pour au moins un motif interdit par le droit international des Droits de l'Homme

La pandémie est à l'origine de la première hausse de l'inégalité des revenus entre les pays en une génération

Les projections indiquent que les inégalités entre les pays ont augmenté de **1,2 % entre 2017 et 2021**, soit la première hausse de ce type en une génération. Avant la pandémie, on prévoyait une baisse des inégalités de 2,6 % pour la même période

44%

Le nombre de réfugiés hors de leur pays d'origine a augmenté de 44% entre 2015 et 2021

>216 pour 100 000 personnes (2015)

>311 pour 100 000 personnes (mi 2021)

La guerre en cours en Ukraine a provoqué la pire crise de réfugiés de l'histoire récente. Au 23 mai 2022, le déplacement de plus de **6 millions de personnes**, en majorité des femmes et des enfants, depuis l'Ukraine vers d'autres pays a été enregistré. En outre, **au moins 8 millions** de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays pour échapper au conflit

FOCUS CRISES ET ODD 10

Avant la crise de la COVID-19, un certain nombre d'indicateurs donnaient des signes encourageants de réduction de l'inégalité des revenus. Dans de nombreux pays, par exemple, les revenus des personnes les plus pauvres augmentaient plus rapidement que la moyenne nationale, même si les inégalités dans d'autres régions persistaient. **Aujourd'hui, les effets de la pandémie semblent inverser toute tendance positive, et les personnes à revenu relativement faible risquent de s'enliser.** La pandémie a également accentué la discrimination structurelle et systémique. Les marchés émergents et économies en développement connaissent une lente reprise, creusant les disparités de revenus entre les pays.

En 2021, le nombre de réfugiés dans le monde a atteint le nombre absolu le plus élevé jamais relevé; c'est hélas aussi pendant cette année qu'un nombre record de décès de migrants a été enregistré.

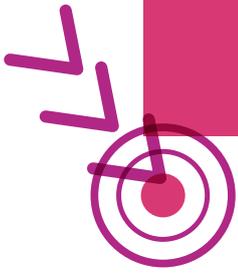
À la mi-2021, le nombre de personnes forcées de fuir leur pays en raison de la guerre, d'un conflit, de persécutions, de violations des droits de la personne ou d'événements troublant gravement l'ordre public était passé à 24,5 millions, soit le nombre absolu le plus élevé jamais enregistré. Sur 100 000 personnes dans le monde, 311 sont des réfugiés hors de leur pays d'origine, soit une hausse de 44 % par rapport à 2015, où ce chiffre s'établissait à 216. En termes absolus, les pays d'Afrique du Nord et d'Asie de l'Ouest étaient les principaux pays d'origine des réfugiés (8,4 millions), suivis des pays d'Afrique subsaharienne (6,7 millions) et d'Amérique latine et des Caraïbes (4,5 millions).

La guerre en Ukraine fait rage, forçant encore plus de personnes à quitter leur foyer et entraînant l'une des plus grandes crises de réfugiés de l'histoire récente.

L'an dernier, 5 895 personnes ont perdu la vie en fuyant leur pays par diverses routes, parfois dangereuses, soit plus qu'avant la pandémie. Ce chiffre fait également de 2021 l'année la plus meurtrière jamais enregistrée pour les migrants depuis 2017, selon le Projet Migrants Disparus de l'Organisation internationale pour les migrations. L'impact généralisé de la pandémie a forcé de nombreuses personnes cherchant à se mettre en sécurité, retrouver leur famille, avoir un travail décent et vivre une vie meilleure à prendre des routes migratoires risquées.

Au moins 3 411 personnes sont mortes sur les routes maritimes et terrestres vers et à travers l'Europe en 2021, soit la majorité des décès liés à la migration enregistrés dans le monde. Sur la route maritime de l'Atlantique vers les îles Canaries espagnoles, près de 1 180 décès ont été enregistrés, soit le chiffre le plus élevé sur cette route depuis le début de la collecte de données en 2014. Cette année a également été la plus meurtrière jamais enregistrée pour les migrants le long de la frontière entre les États-Unis et le Mexique, où au moins 717 personnes sont décédées, soit 51 % de plus qu'en 2020.

La pandémie actuelle de COVID-19 exacerbe l'inégalité des revenus à l'échelle mondiale, ce qui compromet les progrès constants réalisés ces deux dernières décennies. Les projections indiquent que les inégalités entre les pays ont augmenté de 1,2 % entre 2017 et 2021, soit la première hausse de ce type en une génération. Avant la pandémie, on prévoyait une baisse des inégalités de 2,6 % pour la même période.



CIBLES DE L'ODD 10



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.1** D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national
- 10.2** D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
- 10.3** Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
- 10.4** Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité
- 10.5** Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles
- 10.6** Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes
- 10.7** Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées
- 10.a** Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce
- 10.b** Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux
- 10.c** D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent

INDICATEURS DE L'ODD 10

Au niveau international - ONU

10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population

10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap

10.3.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

10.4.1 Part du travail dans le PIB

10.4.2 Effet redistributif de la politique budgétaire

10.5.1 Indicateurs de solidité financière

10.6.1 Proportion de pays en développement qui sont membres d'organisations internationales et y disposent du droit de vote

10.7.1 Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu mensuel dans le pays de destination

10.7.2 Nombre de pays dotés de politiques migratoires qui facilitent la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable

10.7.3 Nombre de personnes décédées ou disparues lors de la migration vers une destination internationale

10.7.4 Proportion de réfugiés dans la population, par pays d'origine

10.a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits

10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)

10.c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré



Au niveau national - INSEE

- 10.i1** Taux de croissance du niveau de vie moyen
- 10.i2** Inégalités des revenus
- 10.i3** Inégalités du patrimoine
- 10.i4** Personnes disposant du haut débit à leur domicile
- 10.i5** Personnes s'étant connectés à internet au cours des trois derniers mois

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

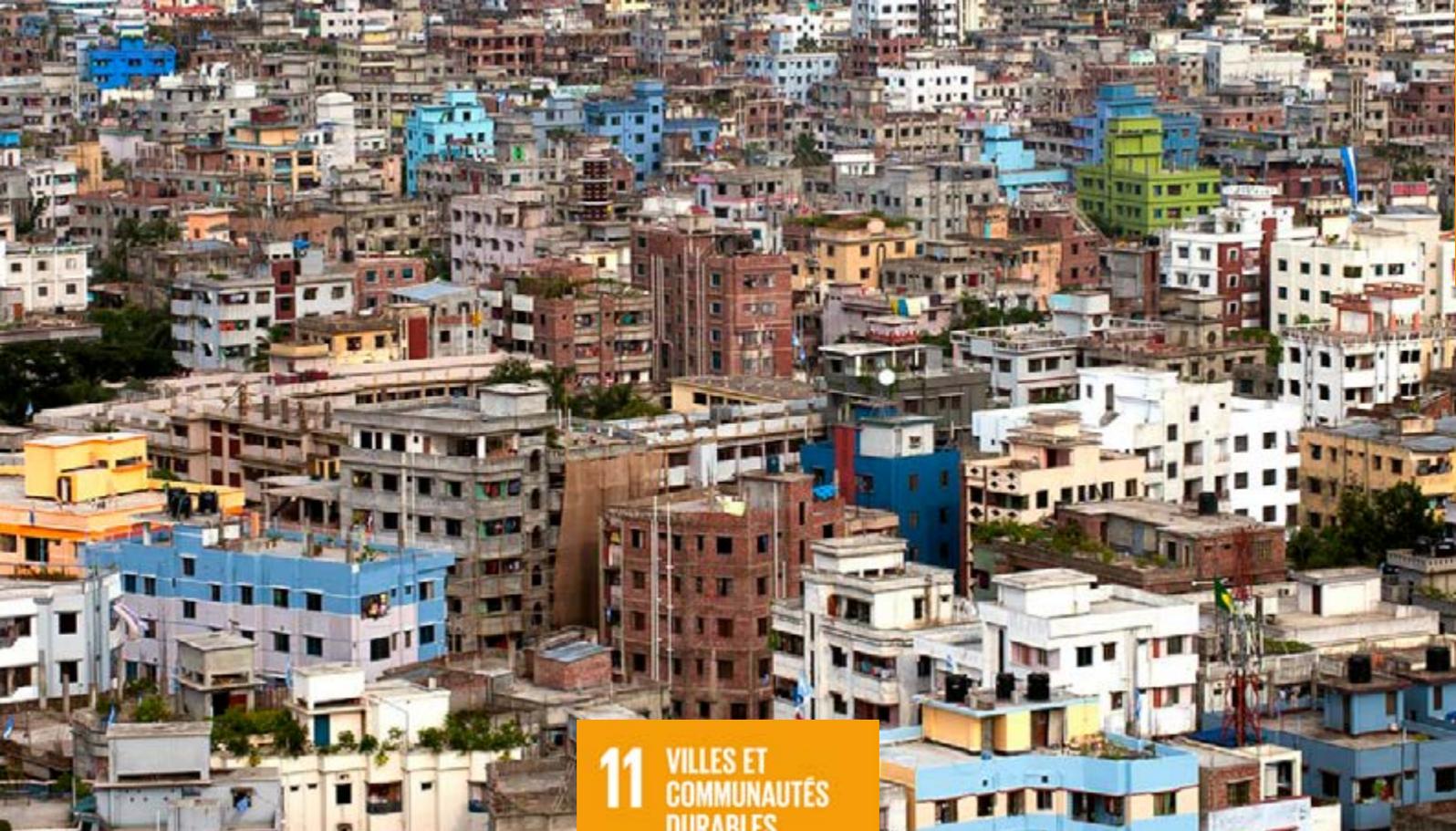
- 3.i7** Renoncement aux soins pour raisons financières (ODD 3)
- 11.i1** Taux de surpeuplement des logements (ODD 11)

Au niveau européen - Eurostat

- PIB par habitant en SPA
- Revenu disponible brut ajusté des ménages par personne
- Ecart relatif médian pour le seuil de pauvreté
- Répartition des revenus
- Part des revenus des 40% inférieurs de la population
- Demandes d'asile par état de procédure

Multi-objectifs

- Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale par degré d'urbanisation (ODD 1)
- Personnes en risque de pauvreté monétaire après transferts sociaux, par nationalité (ODD 1)
- Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation, par nationalité (ODD 4)
- Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (NEET), par nationalité (ODD 8)
- Taux d'emploi, par nationalité (ODD 8)



Plus de la moitié de la population mondiale vit à présent dans les zones urbaines. D'ici 2030, cette proportion devrait augmenter à 60%.

Le développement durable ne peut se faire sans transformer radicalement la façon dont nous construisons et gérons nos espaces urbains.

Les villes et les zones métropolitaines sont des pôles de la croissance économique, contribuant à près de 60 % du produit intérieur brut mondial. Cependant, elles représentent aussi près de 70 % des émissions de carbone dans le monde et plus de 60 % des ressources utilisées.

L'urbanisation rapide se traduit par un nombre croissant de personnes vivant dans des taudis, ainsi que par des infrastructures et des services inadéquats et surchargés (tels que la

collecte des déchets et les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, les routes et le transport), aggravant la pollution atmosphérique et l'expansion urbaine non planifiée.

L'impact de la COVID-19 se fera davantage sentir dans les zones urbaines pauvres et densément peuplées, en particulier pour le milliard de personnes dans le monde vivant dans des établissements informels et des bidonvilles, où la surpopulation rend également difficile le respect des mesures recommandées telles que la distanciation physique et l'auto-isollement.

Le relèvement après la pandémie offre l'occasion de repenser et de réinventer les zones urbaines en tant que pôles de croissance durable et inclusive.

Faits et chiffres

POUR NE LAISSER PERSONNE DE COTE IL FAUDRA ACCORDER UNE ATTENTION ACCRUE AU MILLIARD D'HABITANTS DE TAUDIS

Le nombre de pays ayant des stratégies de réduction des risques au niveau local a **presque doublé** entre 2015 et 2021

Passant de 51 à 98 pays

883 millions

Nombre de personnes vivant dans des bidonvilles aujourd'hui

A mesure que les villes grandissent, les problèmes dus aux déchets urbains solides s'accroissent

Au niveau mondial
Les déchets urbains solides :

82% sont collectés
55% sont gérés en installation contrôlée
(2022)

99%

De la population urbaine mondiale respire de l'air pollué

D'après les nouvelles lignes directrices de l'organisation mondiale de la santé sur la qualité de l'air

(PM_{2,5} < 5UG/M³)

En Afrique subsaharienne, moins du 1/3 des citoyens ont aisément accès aux transports publics

95 %

de la croissance de la population urbaine mondiale se fera dans des pays en développement dans les décennies à venir

FOCUS COVID-19 ET ODD 11

Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes. D'ici à 2050, on estime que 7 personnes sur 10 vivront probablement en milieu urbain. Les villes sont des moteurs de croissance économique et contribuent à plus de 80 % du PIB mondial. En revanche, elles représentent aussi plus de 70 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Bien planifié et géré, le développement urbain peut être durable et générer une prospérité inclusive. Cependant, une urbanisation rapide et mal planifiée entraîne de nombreux problèmes, notamment une pénurie de logements abordables, une infrastructure insuffisante (comme dans les transports publics et les services de base), des espaces ouverts limités, des niveaux de pollution atmosphérique dangereux, et l'augmentation des risques liés au climat et aux catastrophes. Les profondes inégalités mises en évidence par la pandémie de COVID-19 et d'autres crises en cascade soulignent encore l'importance du développement urbain durable. Le renforcement de la préparation et de la résilience des villes, notamment grâce à des infrastructures de grande qualité et à un accès universel aux services de base, est crucial pour la phase de reprise et notre capacité à répondre aux crises futures.

En 2020, environ un citoyen sur quatre vivait dans un taudis ou une habitation informelle, ce qui représente plus d'un milliard de personnes, dont 85 % se trouvent dans trois régions : l'Asie centrale et du Sud (359 millions), l'Asie de l'Est et du Sud-Est (306 millions), et l'Afrique subsaharienne (230 millions)

La région où le pourcentage d'habitants de taudis est le plus élevé est l'Afrique subsaharienne, où plus de la moitié de la population urbaine y vit.

Entre 2015 et 2030, le trafic annuel de passagers à l'échelle mondiale devrait augmenter de 50 %, et le nombre de voitures sur les routes devrait doubler. Des systèmes de transport public bien conçus et efficaces peuvent favoriser la mobilité et permettre aux habitants d'accéder à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et aux marchés tout en réduisant la congestion et la pollution routières. Ils améliorent l'efficacité, l'inclusivité et la sécurité des zones urbaines, tout en contribuant à lutter contre la pauvreté et les changements climatiques.

L'impact des catastrophes est ressenti d'abord et avant tout par celles et ceux qui sont en première ligne.

Une approche multirisques pour le renforcement de la résilience locale est essentielle compte tenu de la nature systémique et cumulative du risque, souvent alimenté par les changements climatiques et, plus récemment, par la pandémie de COVID-19.

À mesure que l'urbanisation s'étend, les villes et métropoles du monde peinent à faire face au problème croissant des déchets urbains solides. Lorsque ceux-ci ne sont pas collectés et gérés de manière responsable, ils peuvent devenir un foyer d'infections et une source de pollution plastique et d'émissions de gaz à effet de serre. Des investissements importants doivent être effectués dans le développement et l'entretien des infrastructures de gestion des déchets, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Cela doit s'accompagner d'une amélioration des interventions politiques et d'un renforcement de l'application des lois environnementales pour la gestion contrôlée des déchets urbains solides.

Dans la préparation de l'après-COVID, les urbanistes repensent le lien entre la reprise économique et la répartition équitable des espaces publics ouverts. Les parcs, les boulevards et les terrains de jeux, par exemple, améliorent non seulement la qualité de vie urbaine, mais sont aussi des lieux où les habitants peuvent interagir, jouant ainsi un rôle vital dans la vie sociale et économique.



CIBLES DE L'ODD 11



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

INDICATEURS DE L'ODD 11

Au niveau international - ONU

11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par âge, sexe et situation au regard du handicap

11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique

11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique

11.4.1 Dépenses totales par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par source de financement (publique, privée), type de patrimoine (culturel, naturel) et niveau d'administration (national, régional et local/municipal)

11.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

11.5.2 Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes, par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB)

11.5.3 a) Dommages causés aux infrastructures critiques et b) nombre de perturbations des services de base résultant de catastrophes

11.6.1 Proportion de déchets municipaux solides collectés et gérés dans des installations contrôlées sur le total des déchets municipaux générés, par ville

11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes,

pondéré en fonction du nombre d'habitants

11.7.1 Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe, âge et situation au regard du handicap

11.7.2 Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)

11.a.1 Nombre de pays ayant adopté une politique urbaine nationale ou un plan de développement régional qui a) tient compte de la dynamique des populations, b) vise à l'équilibre du développement territorial et c) élargisse la marge de manœuvre budgétaire locale

11.b.1 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

11.b.2 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

Aucun indicateur de remplacement approprié n'a été proposé. La communauté statistique mondiale est encouragée à développer un indicateur qui pourrait être proposé pour l'examen complet de 2025.



Au niveau européen - Eurostat

- Taux de surpeuplement par statut de pauvreté
- La population vivant dans des ménages qui considèrent qu'ils souffrent du bruit, par statut de pauvreté
- Zone de surpeuplement par tête
- Décès sur les routes, par type de routes
- Exposition à la pollution de l'air par les particules fines
- Taux de recyclage des déchets municipaux

Multi-objectifs

- Population vivant dans un logement ayant soit des fuites dans la toiture, soit des murs, des sols ou fondations humides, soit de la pourriture dans l'encadrement des fenêtres ou au sol par statut de pauvreté (ODD 1)
- Population connectée au moins à un traitement secondaire des eaux usées (ODD 6)
- Part des bus et des trains dans le transport des passagers total (ODD 9)
- Population qui rapporte de délinquance, violence ou vandalisme aux alentours par statut de pauvreté (ODD 16)

Au niveau français - INSEE

- 11.i1** Taux de surpeuplement des logements
- 11.i2** Artificialisation des sols
- 11.i3** Déchets municipaux
- 11.i4** Particules (PM 10) dans les villes

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i6** Consommation de produits phytosanitaires (ODD 2)
- 6.i1** Population desservie par une eau non conforme (ODD 6)
- 9.i1** Transports de voyageurs et de marchandises (ODD 9)
- 16.i4** Confiance de la population dans les institutions (ODD 16)



La consommation et la production mondiales – véritables moteurs de l'économie mondiale – reposent sur une utilisation de l'environnement et des ressources naturelles d'une manière qui continue à avoir des effets destructeurs sur la planète.

Les progrès économiques et sociaux accomplis au siècle précédent ont provoqué une dégradation de l'environnement qui menace les systèmes dont nous dépendons pour notre futur développement, notre propre survie.

Avec la pandémie de COVID-19, les pays ont la possibilité de mettre en place des plans de relance qui inverseront les tendances actuelles et modifieront nos modes de consommation et de production en faveur d'un avenir plus durable.

La consommation et la production durables visent à « faire plus et mieux avec moins ». Elles consistent également à découpler la croissance économique et la dégradation environnementale en accroissant l'efficacité dans l'utilisation des ressources et en favorisant des modes de vie durables.

La consommation et la production durables peuvent également contribuer à réduire la pauvreté et à assurer la transition vers des économies vertes et à faible émission de carbone.

Faits et chiffres

Notre dépendance vis-à-vis des ressources naturelles s'accroît

Hausse de plus de 65% au niveau mondial entre 2000 et 2019

La grande majorité des déchets électroniques dans le monde ne sont pas gérés en toute sécurité

Taux de collecte des déchets électroniques (2019)

1,2% en Amérique Latine et Caraïbes

1,6% en Afrique subsaharienne

46,9% en Europe et Amérique du Nord

22,8% de moyenne mondiale

Le secteur alimentaire représente environ 30 % de la consommation énergétique mondiale et près de 22 % des gaz à effet de serre

Trop d'aliments sont perdus ou gaspillés dans tous les pays chaque jour

13,3% des aliments dans le monde sont perdus après récolte et avant de parvenir aux marchés de détail

Seulement 3 % de l'eau de la planète est fraîche (potable) et les humains l'utilisent plus vite que la nature ne peut la reconstituer.

17 % du total des aliments sont gaspillés au niveau du consommateur

Les modes non durables de consommation et de production sont à l'origine d'une triple crise planétaire

- Changements climatiques
- Perte de biodiversité
- Pollution

Plus d'1 milliard d'individus n'ont pas accès à l'eau potable. L'utilisation excessive de l'eau contribue au stress hydrique qui touche la planète. L'eau est une ressource gratuite mais les infrastructures nécessaires à son acheminement coûtent cher

Si la population mondiale atteint 9,6 milliards de personnes d'ici à 2050, l'équivalent de près de trois planètes pourrait être nécessaire pour fournir les ressources nécessaires pour maintenir les modes de vie actuels

FOCUS CRISES ET ODD 12

La dépendance accrue aux ressources naturelles exacerbe la pression sur les écosystèmes sensibles et finit par porter atteinte tant à la santé humaine qu'à l'économie. Pour réduire cette pression, il faut accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources, prendre des mesures de circularité et déployer des efforts globaux pour dématérialiser la croissance économique.

Les connaissances sur le développement durable, la citoyenneté mondiale et la paix permettent aux individus de prendre des mesures appropriées et de contribuer positivement au bien-être de leurs communautés. Environ 90 % des pays signalent que l'éducation pour le développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale sont au moins partiellement intégrées dans les lois et les politiques nationales en matière d'éducation, les programmes d'études, la formation des enseignants ou l'évaluation des élèves dans les écoles primaires et secondaires. Cependant, seuls 15 % des pays font état de niveaux élevés d'intégration dans les quatre domaines. Les taux d'intégration sont beaucoup plus faibles dans l'enseignement technique et professionnel (57 %) et dans l'éducation des adultes (51 %).

Les modes de consommation et de production non durables sont les causes profondes de la triple crise planétaire que représentent les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution. Cette crise et la dégradation environnementale qui l'accompagne menacent le bien-être humain et la réalisation des ODD. Si nous maintenons le mode de développement actuel, les ressources limitées de la Terre ne pourront soutenir les moyens de subsistance des générations actuelles et futures. Transformer notre rapport à la nature est la clé d'un avenir durable. Alors que le monde élabore des stratégies de relèvement durable après la pandémie, les gouvernements et l'ensemble des citoyens devraient saisir cette occasion pour oeuvrer ensemble à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, réduire les déchets et la pollution, et bâtir une nouvelle économie circulaire.

Alors que le monde fait face à une insécurité alimentaire croissante, trop de nourriture continue d'être perdue ou gaspillée. En 2020, on estime que 13,3 % des aliments dans le monde ont été perdus après récolte et avant de parvenir sur les marchés de détail. Ces pertes surviennent au cours des activités agricoles, du transport, de l'entreposage, de la transformation et de la vente en gros.

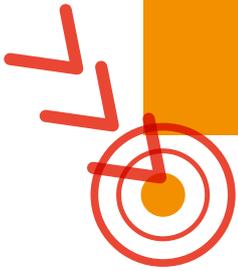
Une action ciblée est nécessaire pour que les énergies renouvelables soient déployées dans les pays qui en ont le plus besoin

Le niveau des subventions aux combustibles fossiles reste alarmant, malgré une baisse temporaire en 2020

Lorsque du matériel électrique et électronique est mis au rebut, il intègre un flux de déchets en croissance rapide qui contient à la fois des matières précieuses et dangereuses. L'augmentation rapide de ces déchets électroniques est due à la hausse de la consommation, aux cycles de vie courts des produits, et au recours minime aux réparations.

La COVID-19 peut favoriser le changement social.

Nous devons reconstruire en mieux et faire évoluer nos modes de production et de consommation vers des pratiques plus durables.



CIBLES DE L'ODD 12



Etablir des modes de consommation et de production durables

- 12.1** Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement
- 12.2** D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.3** D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte
- 12.4** D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
- 12.5** D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
- 12.6** Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité
- 12.7** Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales
- 12.8** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
- 12.a** Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables
- 12.b** Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux
- 12.c** Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées

INDICATEURS DE L'ODD 12

Au niveau international - ONU

12.1.1 Nombre de pays élaborant, adoptant ou mettant en œuvre des politiques d'appui à la transition vers des modes de consommation et de production durables

12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB

12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB

12.3.1 a) Indice des pertes alimentaires ; b) Indice du gaspillage alimentaire

12.4.1 Nombre de parties aux accords internationaux multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord

12.4.2 a) Production de déchets dangereux par habitant et b) proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement

12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés

12.6.1 Nombre d'entreprises qui publient des rapports sur le développement durable

12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'actions en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics.

12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

12.a.1 Puissance installée du parc d'énergie renouvelable dans les pays en développement (en watts par habitant)

12.b.1 Application des outils comptables usuels au suivi des aspects économiques et écologiques du tourisme durable

12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles (production et consommation) par unité de PIB



Au niveau européen - Eurostat

- Consommation de substances chimiques par dangerosité - UE agrégat
- Productivité des ressources et consommation intérieure de matières (CIM)
- Moyenne des émissions de CO2 par kilomètre provenant de véhicules particuliers neufs
- Taux d'utilisation circulaire de matières
- Déchets générés excepté les déchets minéraux principaux par dangerosité
- Valeur ajoutée brute du secteur des biens et services environnementaux

Multi-objectifs

- Productivité de l'énergie (ODD 7)

Au niveau français - INSEE

- 12.i1** Consommation intérieure de matières
- 12.i2** Empreinte matières
- 12.i3** Pertes et gaspillages alimentaires
- 12.i4** Déchets dangereux
- 12.i5** Déchets dangereux et non-dangereux
- 12.i6** Emplois de l'économie circulaire
- 12.i7** Projet d'écologie industrielle et territoriale

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i5** Exposition des animaux aux antibiotiques (ALEA : Animal Level of Exposure to Antimicrobials) (ODD 2)
- 2.i6** Consommation de produits phytosanitaires (ODD 2)
- 4.i5** Projets d'éducation au développement durable (ODD 4)
- 7.i4** Intensités énergétiques finales (ODD 7)
- 11.i3** Déchets municipaux (ODD 11)
- 14.i3** Flux de nutriments à la mer (ODD 14)
- 15.i4** Sites dont les sols sont pollués (ODD 15)



Les changements climatiques affectent désormais tous les pays sur tous les continents. Ils perturbent les économies nationales et affectent des vies, tandis que les conditions météorologiques changent, le niveau de la mer monte et que les phénomènes météorologiques deviennent plus extrêmes.

La pandémie mondiale a mis au jour les vulnérabilités de l'humanité.

Elle a montré au monde entier les nombreux dégâts que peut engendrer une crise de moindre envergure qu'une urgence climatique à grande échelle.

Bien que les émissions de gaz à effet de serre devraient diminuer d'environ 6 % en 2020 en raison des restrictions de déplacement et du ralentissement des activités économiques liés à la pandémie de COVID-19, cette amélioration n'est que temporaire. Les changements climatiques ne connaissent aucun répit. **Une fois que l'économie mondiale commencera à se remettre de la pandémie, les émissions devraient revenir à des niveaux plus élevés.**

Pour sauver des vies et des moyens de subsistance, **il faut agir de toute urgence pour lutter à la fois contre la pandémie et contre l'urgence climatique.**

Renforcer la capacité de résistance et d'adaptation des régions les plus vulnérables, telles que les pays sans littoral et les États insulaires, doit aller de pair avec des efforts pour sensibiliser et incorporer des mesures dans les politiques et stratégies nationales.

Il est encore possible, avec la volonté politique et un large éventail de mesures technologiques, **de limiter la hausse de la température mondiale moyenne à deux degrés Celsius au-dessus du niveau préindustriel.** **Cela implique une action collective urgente.**

Nous devons tenir compte de cet avertissement et saisir cette occasion pour reconstruire d'une manière qui nous permette de réduire les émissions et d'accroître la résilience face aux changements climatiques.

Faits et chiffres

**LA HAUSSE DES
TEMPÉRATURES
MONDIALES SE POURSUIT
SANS RELACHE
ENTRAINANT
DES CONDITIONS
MÉTÉOROLOGIQUES PLUS
EXTRÊMES**

6%

Les émissions de CO₂ liées à l'énergie ont augmenté de 6% en 2021
Atteignant le plus haut niveau jamais enregistré

Les récifs coralliens suivant deux scénarios de hausse des températures

> Hausse de 1,5°C = disparition de 70% à 90% des récifs coralliens

> Hausse de 2°C = disparition totale

100 milliards

Le financement de l'action climatique est inférieur à l'engagement annuel de 100 milliards de dollars

Le niveau de la mer s'élèvera de 30 à 60 cm d'ici à 2100

La sécheresse devrait déplacer 700 millions de personnes d'ici à 2030

Les pays développés ont versés en 2019

**76,9
MILLIARDS**

**Les
changements
climatiques
sont une
alerte
rouge pour
l'humanité**

Les catastrophes de moyenne à grande échelle augmenteront de 40% en 2030 par rapport à 2015

**Selon le GIEC,
l'activité humaine est
la cause irréfutable
du réchauffement du
climat, qui se produit à
un rythme jamais égalé
ces 2 000 dernières
années**

**Nos chances d'éviter
une catastrophe
climatique s'éloignent
rapidement**

Les enfants d'aujourd'hui connaîtront davantage de phénomènes climatiques extrêmes

FOCUS CRISES ET ODD 13

Le monde est au bord d'une catastrophe climatique, et les chances de l'éviter s'éloignent rapidement. La multiplication des vagues de chaleur, sécheresses et inondations causées par les changements climatiques affectent déjà des milliards de personnes dans le monde et entraînent des changements potentiellement irréversibles dans les écosystèmes mondiaux.

Les pays mettent au point des plans d'action climatique visant à réduire les émissions et à s'adapter aux impacts climatiques grâce à des contributions déterminées au niveau national. Toutefois, les engagements nationaux actuels ne sont pas suffisants pour atteindre la cible de 1,5 °C. Suivant ces engagements, les émissions

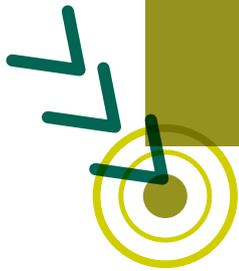
de gaz à effet de serre devraient augmenter de près de 14 % au cours de la prochaine décennie. Des réductions immédiates et drastiques des émissions sont nécessaires dans tous les secteurs pour éviter le basculement dans les calamités climatiques et opérer un tournant vers un avenir durable.

Bien que des variations des températures mondiales d'une année à l'autre soient à prévoir, la tendance à long terme est un réchauffement climatique. Avec la hausse des températures, le monde connaît de plus en plus de phénomènes météorologiques extrêmes. Cela se traduit par la fonte des calottes glaciaires et des glaciers, une chaleur et des précipitations intenses, ainsi qu'une montée du niveau de la mer et autres phénomènes au potentiel cataclysmique et aux conséquences sociales et économiques sombres. De tels extrêmes ont été observés sur tous les continents en 2021 : températures record au Canada, inondations meurtrières en Europe et en Asie, et sécheresses dans certaines régions d'Afrique et d'Amérique du Sud. La température moyenne annuelle mondiale devrait augmenter au-delà de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels pendant au moins une des cinq prochaines années, se rapprochant rapidement de la cible basse de l'Accord de Paris.

En 2020, les perturbations sociales et économiques causées par la COVID-19 ont réduit la demande d'énergie partout dans le monde. Par conséquent, les émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂) ont diminué de 5,2 % en 2020, représentant l'équivalent de près de 2 milliards de tonnes métriques, soit la plus forte baisse jamais enregistrée et près de cinq fois plus qu'après la crise financière mondiale de 2009. Mais il ne s'agissait que d'un répit. Avec l'élimination progressive des restrictions liées à la COVID-19, la demande en charbon, pétrole et gaz s'est accrue. Par conséquent, les émissions de CO₂ liées à l'énergie ont augmenté de 6 % en 2021, atteignant le plus haut niveau jamais enregistré et réduisant à néant la réduction liée à la pandémie en 2020.

Les pays développés se sont engagés conjointement à mobiliser 100 milliards de dollars par an avant 2020, délai ensuite prolongé jusqu'en 2025, pour la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement. Selon les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ils ne semblent pas avoir tenu cette promesse.

Bien que l'engagement annuel de 100 milliards de dollars soit considéré comme la base du financement international pour l'action climatique, il est bien inférieur aux estimations du GIEC, selon lesquelles il faudra 1 600 à 3 800 milliards de dollars chaque année jusqu'en 2050 pour que le monde opère la transition vers un avenir à faible émission de carbone et évite un réchauffement supérieur à 1,5 °C.



CIBLES DE L'ODD 13



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires

13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

INDICATEURS DE L'ODD 13

Au niveau international - ONU

13.1.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

13.1.2 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

13.1.3 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

13.2.1 Nombre de pays ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

13.2.2 Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre

13.3.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources fournies et mobilisées par année relativement à l'objectif collectif actuel de mobilisation, soit 100 milliards de dollars jusqu'en 2025

13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation et des communications relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques



Au niveau européen - Eurostat

- Emissions de gaz à effet de serre
- Intensité d'émissions de gaz à effet de serre par consommation d'énergie
- Déviation moyenne de la température de la surface proche
- Pertes économiques provoquées par des situations climatiques extrêmes par mode d'événement - UE agrégat
- Contribution à l'engagement international de 100 milliards de dollar pour dépenses liées au climat
- Population couverte par les signataires de La Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie

Multi-objectifs

- Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie par secteur (ODD 7)
- Moyenne des émissions de CO2 par kilomètre provenant de véhicules particuliers neufs (ODD 12)
- L'acidité moyenne globale de la surface des océans (ODD 14)

Au niveau français - INSEE

13.i1 Évènements naturels très graves

13.i2 Communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels approuvé

13.i3 Empreinte carbone

13.i4 Émissions françaises de gaz à effet de serre

15.i5 Indemnités versées au titre des catastrophes naturelles

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

7.i2 Incapacité à maintenir son logement à bonne température (ODD 7)

9.i3 Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée (ODD 12)

15.i1 Taux de boisement (ODD 15)



L'humanité dépend des océans de la Planète, de leur température, leur chimie, leurs courants et leur faune. La manière dont nous gérons cette ressource vitale est essentielle aussi pour compenser les effets du changement climatique.

L'eau de pluie, l'eau potable, les conditions météorologiques, le climat, les côtes, une grande partie de nos aliments et même l'oxygène de l'air que nous respirons, tous sont fournis et régulés par les océans.

La gestion prudente de cette ressource vitale mondiale est un élément clé pour un avenir durable. Cependant, à l'heure actuelle, les eaux côtières se détériorent continuellement à cause de la pollution, et l'acidification des océans a un effet de confrontation sur le fonctionnement des écosystèmes et de la biodiversité. Cela a

également un impact négatif sur la pêche artisanale.

La sauvegarde de notre océan doit rester une priorité. De plus, la biodiversité marine est essentielle à la santé des hommes et à celle de notre planète. Les aires marines protégées doivent être gérées efficacement et dotées de ressources suffisantes. De même, des réglementations doivent être mises en place pour réduire la surpêche, la pollution marine et l'acidification des océans

Les Objectifs de développement durable offrent un cadre pour gérer durablement les écosystèmes marins et côtiers et les protéger de la pollution résultant des activités terrestres.

Faits et chiffres

90%

DES PÊCHEURS DU MONDE ENTIER SONT DES PÊCHEURS ARTISANAUX AYANT BESOIN D'UN SOUTIEN ACCELERE EN RAISON DE LA PANDÉMIE

Notre océan plus grand écosystème de la planète est menacé

- Pollution plastique/marine
- Surpêche
- Réchauffement de l'océan
- Acidification
- Eutrophisation

Les zones côtières abritent près de 40 % de la population mondiale

L'acidification croissante menace la vie marine et limite la capacité de l'océan à modérer les changements climatiques

LA POLLUTION PLASTIQUE ETOUFFE L'OCEAN + de 17 millions de tonnes

métriques de plastiques sont entrées dans l'océan en 2021
Ce chiffre devrait doubler ou tripler d'ici à 2040

Les océans absorbent environ 30% du CO2 produit par les humains et atténuent les impacts du réchauffement climatique

3 milliards

Plus de trois milliards de personnes dépendent de la biodiversité marine et côtière pour subvenir à leurs besoins

Les zones côtières abritent près de 40 % de la population mondiale

LES OCÉANS COUVRENT LES TROIS QUARTS DE LA SURFACE DE LA TERRE, CONTIENNENT 97% DE L'EAU DE LA TERRE, ET REPRÉSENTENT 99% DES ESPACES DE VIE DISPONIBLES SUR TERRE EN VOLUME

L'océan absorbe environ 1/4 des émissions annuelles mondiales de CO2

FOCUS COVID-19 ET ODD 14

Les stocks mondiaux de poissons sont de plus en plus menacés par la surpêche et par la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

La pêche durable joue un rôle important dans les économies locales et la sécurité alimentaire. La gestion durable des stocks de poissons demeure essentielle pour veiller à ce que la pêche continue de générer de la croissance économique et de soutenir un développement équitable à l'avenir.

L'activité humaine met en danger le plus grand écosystème de la planète – les océans et les mers – et affecte les moyens de subsistance de milliards de personnes. L'acidification continue des océans et la hausse de leur température menacent les espèces marines et nuisent aux services écosystémiques marins.

La lutte contre le déclin de la santé des océans exige l'intensification des efforts de protection et l'adoption de solutions pour une économie bleue durable. Cela comprend une approche « source-mer » qui traite directement des liens entre les écosystèmes des terres, eaux, deltas, estuaires, côtes, littoraux et océans, en appui à la gestion holistique des ressources naturelles et au développement économique.

L'océan absorbe environ le quart des émissions annuelles de dioxyde de carbone (CO₂) dans le monde, atténuant ainsi les changements climatiques et réduisant leurs effets. Cependant, ce service critique a un prix : il modifie le système des carbonates et accroît l'acidité de l'océan. L'acidification de l'océan menace les organismes et les services écosystémiques, met en danger les pêches et l'aquaculture, et altère la protection côtière en affaiblissant les récifs coralliens. La hausse de l'acidification devrait s'accélérer au cours des prochaines décennies. À mesure que l'acidification s'aggravera, la capacité de l'océan à absorber le CO₂ de l'atmosphère diminuera, limitant son rôle de modérateur des changements climatiques.

Les principales sources de pollution marine sont terrestres, donnant lieu à un flux de rejets, déchets et ruissellements dans l'océan qui semble incontrôlable.

Le volume de pollution plastique qui se déverse dans l'océan chaque année devrait doubler ou tripler d'ici à 2040, menaçant toute la vie marine.

Près d'un demi-milliard de personnes dépendent au moins partiellement de la pêche artisanale, qui représente 90 % de l'emploi de la pêche dans le monde. Presque tous les petits pêcheurs (97 %) vivent dans des pays en développement et nombre d'entre eux sont touchés par de hauts niveaux de pauvreté et n'ont pas de perspectives de développement social et économique.



CIBLES DE L'ODD 14



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce

14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

INDICATEURS DE L'ODD 14

Au niveau international - ONU

14.1.1 a) Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et b) densité des débris de plastiques

14.2.1 Nombre de pays appliquant des approches écosystémiques à la gestion des zones marines

14.3.1 Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs

14.4.1 Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable

14.5.1 Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale

14.6.1 État d'avancement de la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

14.7.1 Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays

14.a.1 Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines

14.b.1 État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs

14.c.1 Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et la mise en œuvre, au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels, des instruments relatifs aux océans visant à donner effet aux dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui concernent la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources



Au niveau européen - Eurostat

- Surface des sites marins désignés sous Natura 2000
- Tendances estimées de la biomasse du stock de poissons dans l'Atlantique du Nord-Est
- Stocks de poissons évalués excédant la mortalité par pêche au rendement maximal durable (FMSY) dans l'Atlantique du Nord-Est
- Sites de baignade d'excellente qualité d'eau par situation
- L'acidité moyenne globale de la surface des océans
- Eaux marines concernées par eutrophisation

Au niveau français - INSEE

- 14.i1** État écologique des masses d'eaux littorales
- 14.i2** Fulmars boréaux morts ayant plus de 0,1 g de plastique dans leur estomac dans la Manche
- 14.i3** Flux de nutriment à la mer
- 14.i4** Rapports «POLREP» (Pollution Report) suivi par les autorités
- 14.i5** État des récifs coralliens
- 14.i6** État d'avancement d'une approche écosystémique
- 14.i7** Aires marines protégées

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 6.i3** Conformité des dispositifs d'assainissement (ODD 6)
- 12.i5** Déchets dangereux et non-dangereux (ODD12)
- 15.i7** Espèces exotiques envahissantes (ODD15)



La nature est indispensable à notre survie : elle nous fournit de l'oxygène, régule nos conditions météorologiques, pollinise nos cultures, produit de quoi nous nourrir et nous vêtir. Pourtant, la nature est soumise à une pression croissante. Au total, 75 % de la surface terrestre a été altérée par l'activité humaine, obligeant la faune et la flore à se replier dans des espaces de plus en plus restreints.

Environ 1 million d'espèces animales et végétales sont déjà menacées d'extinction, beaucoup dans les décennies à venir, indique le Rapport 2019 de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. Le rapport appelle à des changements transformateurs afin de restaurer et de protéger la nature. Il constate que la santé des écosystèmes, dont l'humanité tout entière ainsi que toutes les autres espèces dépendent, se détériore plus rapidement que jamais, affectant les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, notre sécurité alimentaire, notre santé et notre qualité de vie dans le monde entier.

La déforestation et la désertification – causées par les activités humaines et les changements climatiques – posent des défis majeurs au développement durable et ont des répercussions négatives sur la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes. Les forêts sont d'une importance vitale pour le maintien de la vie sur Terre et jouent un rôle majeur dans la lutte contre les changements climatiques. Selon le rapport La Situation des forêts du monde 2020, depuis 1990, quelque 420 millions d'hectares de forêts ont disparu

par conversion de ces espaces à d'autres utilisations, notamment agricoles. Nous devons investir dans la restauration des sols afin d'améliorer les moyens de subsistance, de réduire les vulnérabilités et de réduire les risques pour l'économie.

En outre, la santé de notre planète constitue également un facteur important dans l'apparition des zoonoses, c'est-à-dire des maladies qui se transmettent de l'animal à l'homme, et vice-versa. À mesure que nous empiétons sur des écosystèmes fragiles, nous multiplions les contacts entre l'humain et la faune sauvage, ce qui permet aux agents pathogènes présents dans la faune sauvage de se propager au bétail et à l'homme, augmentant ainsi le risque d'apparition et de propagation des maladies.

Pour faire face à ces défis, des efforts considérables sont déployés pour étendre la gestion durable des forêts et protéger les sites essentiels à la biodiversité.

Les pays adoptent également des lois et des principes comptables pour que la nature « compte » et pour contrer les menaces qui pèsent sur la biodiversité, comme la propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Il est temps de mettre la santé de la planète au cœur de l'ensemble des plans et politiques.

Mettre fin au déclin environnemental et restaurer notre planète sont essentiels au développement durable.

Faits et chiffres

10 millions

D'hectares de forêts sont détruites chaque année

La biodiversité est largement négligée dans les dépenses de relance liées à la COVID-19

90%

PRÈS DE 90% DE LA DEFORESTATION MONDIALE EST DUE A L'EXPANSION AGRICOLE

- **49,6% D'EXPANSION DES TERRES CULTIVÉES**
- **38,5% POUR LE PÂTURAGE DU BÉTAIL**

40000 Il est établi que 40000 espèces sont menacées d'extinction au cours des prochaines décennie

133

133 PARTIES ONT RATIFIÉ LE PROTOCOLE DE NAGOYA QUI TRAITE DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET DE LEUR UTILISATION JUSTE ET ÉQUITABLE

2,6 milliards de personnes

dépendent directement de l'agriculture, mais 52% des terres utilisées pour l'agriculture sont touchées modérément ou fortement par la dégradation des sols

Près de la moitié

DES ZONES ESSENTIELLES POUR LA BIODIVERSITÉ EN MILIEU D'EAU DOUCE, TERRESTRE ET DE MONTAGNE SONT PROTÉGÉES

FOCUS CRISES ET ODD 15

La superficie forestière mondiale continue de diminuer, principalement en raison de l'expansion agricole

Des écosystèmes en bonne santé et la diversité biologique qu'ils renferment sont une source de nourriture, d'eau, de médicaments, d'abris et d'autres biens matériels. Ils fournissent également des services écosystémiques – assainissement de l'air et de l'eau, par exemple – qui sont indispensables à la vie et augmentent la résilience face aux pressions croissantes. Néanmoins, les activités humaines ont profondément modifié la plupart des écosystèmes terrestres : il est établi qu'environ 40 000 espèces sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies, 10 millions d'hectares de forêts (soit une superficie égale à celle de l'Islande) sont détruits chaque année, et plus de la moitié des zones essentielles pour la biodiversité ne sont toujours pas protégées.

Afin de prévenir et d'enrayer la dégradation de ces écosystèmes, de nombreux pays gèrent leurs forêts de manière durable, protègent des sites essentiels pour la biodiversité et adoptent des lois et politiques nationales de conservation. Toutefois, des occasions sont manquées.

L'émergence de la COVID-19 a donné l'occasion d'intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans les mesures de relance économique et de bâtir un avenir plus viable, mais la biodiversité a été largement négligée dans les dépenses de rétablissement.

Le risque d'extinction des espèces augmente à un rythme sans précédent dans l'histoire de l'humanité. L'indice de la Liste rouge, qui mesure le risque global d'extinction des espèces dans certains groupes taxonomiques, révèle une détérioration de 9,2 % entre 2000 et 2022. La prévalence globale du risque d'extinction et le taux de détérioration varient considérablement d'une région à l'autre. L'Asie centrale et du Sud, l'Asie de l'Est et du Sud-Est, et les petits États insulaires en développement connaissent des risques plus graves et une détérioration plus rapide que la moyenne mondiale. Les principaux facteurs de tels déclin sont la non-durabilité de l'agriculture et la surexploitation des espèces sauvages. Les activités humaines, comme l'exploitation forestière et l'agriculture, empiètent sur les habitats et mettent en péril environ 20 % des espèces de reptiles, par exemple. Pour conserver et exploiter durablement la biodiversité, des actions clés sont à mener de toute urgence, comme enrayer la perte nette d'habitat, transformer la gestion des terres et passer à une agriculture durable.

Compte tenu de la grande diversité de la répartition de la biodiversité et des menaces qui pèsent sur celle-ci aux quatre coins du monde, **il est important que les aires protégées aient un emplacement stratégique.** La sauvegarde des zones essentielles pour la biodiversité par la création d'aires protégées ou d'autres mesures de conservation efficaces par zone aide à prévenir la perte rapide de biodiversité. À l'échelle mondiale, le pourcentage moyen de couverture de zones essentielles pour la biodiversité par des aires protégées est passé de plus d'un quart en 2000 à près de la moitié en 2021. Malgré cette tendance encourageante, la hausse de la couverture a ralenti ces dernières années. De plus, la couverture est inégale. Quatre régions – Afrique du Nord et Asie de l'Ouest, Asie centrale et du Sud, Asie de l'Est et du Sud-Est, et Océanie – ont toujours une couverture moyenne de moins de 35 % des zones essentielles pour la biodiversité se trouvant en milieu marin, terrestre, d'eau douce et de montagne.

La biodiversité contribue directement ou indirectement à la réalisation de la plupart des ODD. Le nombre de pays qui incorporent des valeurs écosystémiques et de biodiversité dans les comptes nationaux et les systèmes de notification montre une tendance constante à la hausse.



CIBLES DE L'ODD 15



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial

15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable

15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande

15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

INDICATEURS DE L'ODD 15

Au niveau international - ONU

15.1.1 Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre

15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)

15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts

15.3.1 Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre

15.4.1 Sites importants pour la biodiversité des montagnes qui se trouvent dans des aires protégées

15.4.2 Indice de couvert végétal montagneux

15.5.1 Indice de la Liste rouge

15.6.1 Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices

15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages

15.8.1 Proportion de pays ayant adopté une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes

15.9.1 a) Nombre de pays qui ont établi des objectifs nationaux conformément ou de manière semblable à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, et b) intégration de la biodiversité aux systèmes de comptabilité et d'information financière, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique

15.a.1 a) Aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et b) produits générés et fonds mobilisés par les instruments économiques en rapport avec la biodiversité

15.b.1 a) Aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et b) produits générés et fonds mobilisés par les instruments économiques en rapport avec la biodiversité

15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages



Au niveau européen - Eurostat

- Part de la superficie forestière
- Surface des sites terrestres protégés
- Indice d'imperméabilisation des sols (source : AEE)
- Estimation de l'érosion des sols par l'eau – superficiel affectée par un taux d'érosion sévère (source : JRC)
- Indice des oiseaux communs par espèce – UE agrégat
- Indicateur des papillons de prairies – UE agrégat (source : AEE, BCE)

Multi-objectifs

- Demande biochimique en oxygène dans les rivières (source : AEE) (ODD 6)
- Teneur en phosphate dans les rivières (source : AEE) (ODD 6)

Au niveau français - INSEE

- 15.i1 Taux de boisement
- 15.i2 État de conservation des habitats naturels
- 15.i3 Écosystèmes peu anthropisés
- 15.i4 Sites dont les sols sont pollués
- 15.i5 Aires terrestres protégées
- 15.i6 Populations d'oiseaux communs spécialistes
- 15.i7 Espèces exotiques envahissantes

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i3 Diversité moyenne des cultures arables (ODD 2)
- 11.i2 Artificialisation des sols (ODD 11)
- 14.i3 Flux de nutriments à la mer (ODD 14)



La paix, la stabilité, les droits humains et une gouvernance efficace fondée sur l'état de droit sont des vecteurs importants pour le développement durable. Nous vivons dans un monde de plus en plus divisé. Certaines régions profitent durablement de la paix, de la sécurité et de la prospérité, alors que d'autres sont entraînées dans un cycle de conflits et de violence qui semble sans fin. Ceci n'est en aucun cas inévitable.

Des niveaux élevés de violence armée et d'insécurité ont un effet destructeur sur le développement d'un pays, en entravant la croissance économique et en engendrant souvent des souffrances durables au sein de la population, qui peuvent persister pendant des générations. Les violences sexuelles, la criminalité, l'exploitation et

la torture sont également omniprésents sur les lieux de conflits ou sans état de droit. Les nations doivent prendre des mesures pour protéger ceux qui sont le plus à risque.

Les Objectifs de développement durable visent à réduire largement toutes les formes de violence, et à œuvrer aux côtés des gouvernements et des communautés afin de trouver des solutions durables aux conflits et à l'insécurité.

Le renforcement de l'état de droit et la promotion des droits humains sont au cœur de ce processus, tout comme la réduction du trafic illégal d'armes et le renforcement de la participation des pays en développement aux institutions de gouvernance mondiale.

Faits et chiffres

5,2

Le taux mondial d'homicides à baissé de 5,2% entre 2015 et 2020

Soit bien moins que la réduction nette d'ici à 2030 prévue dans les ODD

100 millions

DE PERSONNES ONT ETE DEPLACEES DE FORCE DANS LE MONDE (MAI 2022) NOMBRE RECORD

1/3

DES PERSONNES AU NIVEAU MONDIAL PRINCIPALEMENT DES FEMMES ONT PEUR DE SORTIR SEULES DANS LEUR QUARTIER LA NUIT

Les appels à la PAIX MONDIALE se font plus pressants

Le monde connaît le plus grand nombre de conflits violents depuis 1946

Et

Un quart de la population mondiale vit dans des pays touchés par des conflits (fin 2020)

Environ 28,5 millions d'élèves du primaire qui ne sont pas scolarisés vivent dans des zones touchées par le conflit.

La corruption touche toutes les Régions
Près d'1 entreprise sur 6 a fait l'objet d'une demande de versement de pot-de-vin de la part de fonctionnaires

FOCUS CRISES ET ODD 16

Les appels à la paix mondiale se font de plus en plus pressants alors que le monde connaît le plus grand nombre de conflits violents depuis 1946, un quart de la population mondiale vivant dans des pays touchés par des conflits à la fin de 2020. Du fait de ces crises et en dépit des restrictions des déplacements imposées en raison de la COVID-19, les déplacements forcés se sont poursuivis, voire amplifiés. En mai 2022, un nombre record de 100 millions de personnes avaient été déplacées de force dans le monde. Ce nombre impressionnant va augmenter avec les répercussions de plus en plus grandes de la guerre en Ukraine. Le coût de la guerre et des conflits est élevé, touchant surtout les personnes pauvres et vulnérables et entraînant des impacts mondiaux et une escalade des violations des droits de l'homme et des besoins humanitaires.

L'exercice des libertés fondamentales pour la défense d'autrui reste meurtrier, avec 320 attaques mortelles contre des défenseurs des droits humains, des journalistes et des syndicalistes enregistrées dans 35 pays en 2021. Mettre fin aux conflits armés, renforcer les institutions et adopter des lois inclusives et équitables qui protègent les droits humains de toutes les personnes sont des conditions préalables nécessaires au développement durable.

Le sentiment d'insécurité dans un espace public peut fondamentalement éroder le sentiment de bien-être et miner la confiance et l'engagement communautaire, faisant obstacle au développement. En moyenne, au niveau mondial, environ 69 % des personnes déclarent se sentir en sécurité lorsqu'elles sortent seules la nuit dans leur zone de résidence – proportion qui est demeurée stable de 2016 à 2021. Cependant, des différences marquées sont observées entre les régions, la région Amérique latine et Caraïbes déclarant le plus faible niveau de sécurité publique perçue et l'Asie de l'Est et du Sud-Est déclarant le niveau le plus élevé.

L'ONU a enregistré au moins 13 842 décès liés à des conflits armés les plus meurtriers au monde en 2021. Parmi eux, on comptait 11 075 civils, dont 1 sur 8 était une femme ou un enfant.

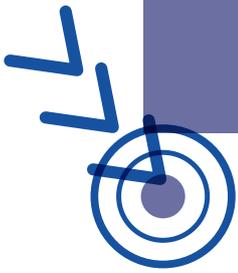
Les incidents recouvrant toutes les formes de violence contre les enfants en Ukraine seulement sont estimés à des dizaines de milliers, affectant de manière disproportionnée les enfants vivant en institution et les enfants handicapés.

En mai 2022, le nombre de personnes contraintes de fuir les conflits, la violence, les violations des droits humains et les persécutions avait dépassé les 100 millions. Selon les données de 2021, on estime que **42 % des personnes déplacées de force dans le monde étaient des enfants**, dont la vie et le développement ont subi des dommages et perturbations immenses en raison de conflits, de violences physiques et sexuelles persistantes, du non-respect de leurs besoins fondamentaux, du manque d'accès à l'éducation, et de vastes problèmes de santé mentale à la suite de traumatismes.

Outre ces conséquences évidentes de la guerre, il y a d'autres impacts durables et de grande portée. Par exemple, **le déclenchement de la guerre en Ukraine a fait monter en flèche les prix des aliments, des carburants et des engrais, perturbé les chaînes d'approvisionnement et le commerce mondial, et ébranlé les marchés financiers, ce qui pourrait conduire à une crise alimentaire mondiale.** Alors que l'urgence humanitaire dans ce pays est aujourd'hui sur le devant de la scène internationale, de nombreux autres conflits méritent tout autant d'attention et de compassion – et de manière constante. Au cours de la dernière décennie, le monde a dépensé 349 milliards de dollars pour le maintien de la paix, l'aide humanitaire et le soutien aux réfugiés.

Le traçage est essentiel pour freiner le commerce illicite des armes légères, mais doit être renforcé grâce à une meilleure coopération mondiale

Tant que les conflits armés ne prendront pas fin, ils continueront de retentir sur toutes les couches de la société et de frapper le plus durement les plus vulnérables. Afin d'éviter de nouvelles déstabilisations au niveau mondial, le Secrétaire général a appelé toutes les parties aux conflits armés à trouver d'autres solutions que les armes et à s'engager sur la voie de la diplomatie et de la paix.



CIBLES DE L'ODD 16



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

- 16.1** Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
- 16.2** Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants
- 16.3** Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice
- 16.4** D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
- 16.5** Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
- 16.6** Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7** Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- 16.8** Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial
- 16.9** D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances
- 16.10** Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux
- 16.a** Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement
- 16.b** Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

INDICATEURS DE L'ODD 16

Au niveau international - ONU

16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge

16.1.2 Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe, âge et cause

16.1.3 Proportion de la population victime a) de violences physiques, b) psychologiques ou c) sexuelles au cours des 12 mois précédents

16.1.4 Nombre de personnes considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence, en proportion de la population totale

16.2.1 Proportion des enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtements corporels ou des agressions psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent

16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation

16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans

16.3.1 Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus

16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement

16.3.3 Proportion de la population ayant connu un différend au cours des deux dernières années, avec saisine d'un mécanisme formel ou informel de règlement des différends, par type de mécanisme

16.4.1 Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants)

16.4.2 Proportion des armes saisies, trouvées ou rendues volontairement dont la provenance ou l'utilisation illicite a été retracée ou établie par des autorités compétentes, conformément aux instruments internationaux

16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)

16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante

16.7.1 Répartition des postes dans les institutions nationales et locales, y compris : a) les organes législatifs ; b) la fonction publique ; c) les organes judiciaires, par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population

16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population

16.8.1 Proportion de pays en développement qui sont membres d'organisations internationales et y disposent du droit de vote

16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge

16.10.1 Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents

16.10.2 Nombre de pays qui adoptent et mettent en oeuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information

16.a.1 Existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes et conformes aux Principes de Paris

16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme



Au niveau européen - Eurostat

- Taux de mortalité standardisé causé par homicide par sexe
- Population qui rapporte de la délinquance, violence ou vandalisme aux alentours par statut de pauvreté
- Total des dépenses des administrations publiques pour les tribunaux
- Indépendance perçue de la juridiction par niveau de perception
- Indice de perception de corruption
- Population avec confiance dans les institutions de l'UE par institution

Au niveau français - INSEE

- 16.i1** Homicides
- 16.i2** Victimes de violences physiques et/ou sexuelles
- 16.i3** Personnes prévenues parmi les détenus
- 16.i4** Confiance de la population dans les institutions

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 5.i3** Victimes de violences intrafamiliales physiques et/ou sexuelles (ODD 5)
- 5.i4** Victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales (ODD 5)
- 6.i6** Services publics locaux de l'eau ayant des Commissions consultatives (CCSPL) parmi ceux ayant l'obligation légale d'en disposer (ODD 6)



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Seul un engagement fort, lié à des partenariats et une coopération au niveau mondial, peut permettre de réaliser les Objectifs de développement durable.

Des partenariats inclusifs sont nécessaires pour un programme de développement durable réussi. Ces partenariats construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs qui placent les peuples et la planète au centre, sont nécessaires au niveau mondial, régional, national et local.

De nombreux pays ont besoin de l'aide publique au développement pour soutenir leur croissance et leur commerce. Pourtant, les flux d'aide sont en baisse et de nombreux pays donateurs ne respectent pas leurs engagements en matière de financement du développement.

Le monde actuel est plus interconnecté que jamais auparavant. L'amélioration de l'accès aux technologies et à la connaissance favorise nettement le partage des idées et l'innovation. La coordination des politiques d'aide à la gestion des dettes des pays en développement, ainsi que la promotion

des investissements dans les pays les moins développés, sont essentielles afin de parvenir à une croissance et à un développement durable.

Les objectifs visent à améliorer les coopérations Nord-Sud et Sud-Sud, par l'appui aux plans nationaux destinés à atteindre toutes les cibles. Promouvoir le commerce international et aider les pays en développement à accroître leurs exportations, font partie intégrante de la réalisation d'un système de commerce universel, basé sur des règles, équitables, qui soit juste et ouvert, et qui bénéficie à tous.

Une coopération internationale forte est plus que jamais nécessaire pour garantir à tous les pays les moyens de se remettre de la pandémie, de reconstruire mieux et d'atteindre les objectifs de développement durable.

Faits et chiffres

23,4% en 2011

43,7% en 2020

le ratio Dette/RNB a fortement augmenté dans les pays d'Afrique subsaharienne

**LA HAUSSE DE LA
DETTE MENACE LA
REPRISE DES PAYS
EN DEVELOPPEMENT
APRES LA PANDEMIE**

**DE NOMBREUX PAYS EN
DÉVELOPPEMENT PEINENT À
RELANCER LEUR ÉCONOMIE ET
CONNAISSENT :**

- UNE INFLATION RECORD
- UNE HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT
- UNE HAUSSE DE LA DETTE
- DES PRIORITÉS CONCURRENTES
- UNE MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE LIMITÉ
- DE FAIBLES TAUX DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

18% L'APD

**pour les données relatives aux ODD
a baissé de plus de 18% en 2020**

En 2021 L'APD NETTE A ATTEINT UN NOUVEAU SOMMET DE 177,6 MILLIARDS DE DOLLARS, PRINCIPALEMENT EN RAISON DE L'AIDE LIÉE À LA COVID-19

L'utilisation d'internet s'est accélérée pendant la pandémie

% de personnes utilisant internet :

54% en 2019

63% en 2021

FOCUS CRISES ET ODD 17

Avec une pandémie qui est loin d'être terminée et des disparités marquées dans la distribution des vaccins entre les pays, il existe la menace d'un relèvement après la COVID-19 « à deux vitesses ». Pour reconstruire en mieux après la pandémie et préserver les ODD, il faudra une transformation à grande échelle de l'architecture financière et de la dette internationale. Le monde est confronté à une multitude de crises dans tous les domaines – social, sanitaire, environnemental et sur les plans de la paix et de la sécurité. Pour trouver des solutions durables, la coopération internationale doit être intensifiée de toute urgence. Pour éviter les crises, il faudra beaucoup plus d'investissements dans les données et les statistiques.

En 2021, les flux nets d'APD provenant des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se sont élevés à 177,6 milliards de dollars, soit une hausse de 3,3 % en termes réels par rapport à 2020. Ce niveau d'APD représentait 0,33 % du revenu national brut (RNB) combiné des donateurs en 2020, atteignant un nouveau sommet. Pourtant, il reste inférieur à la cible de 0,7 % et n'est donc pas suffisant pour permettre aux pays en développement de redresser la barre pour atteindre les cibles des ODD. La hausse est principalement due au soutien des membres du CAD aux activités liées à la COVID-19 (y compris la prévention, le traitement et les soins), qui s'établit selon l'estimation initiale à 18,7 milliards de dollars. Sur ce total, l'APD pour les dons de vaccins contre la COVID-19 s'élevait à 6,3 milliards de dollars (3,5 % de l'APD nette totale), soit près de 857 millions de doses pour les pays en développement.

L'aide publique au développement a atteint un nouveau sommet, en grande partie en raison de l'aide liée à la COVID-19, mais n'atteint pas la cible

Une récente enquête a révélé que la majorité des organismes nationaux de statistique dans les pays à faible revenu ont connu des retards modérés ou graves dans les décaissements budgétaires en 2021. Bon nombre d'entre eux comptaient sur l'aide au développement de sources externes, qui a diminué pendant la pandémie, pour mettre en oeuvre leur programme de travail.

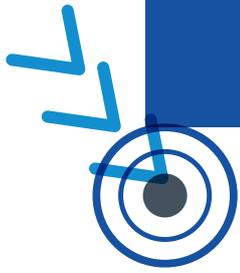
La guerre en cours en Ukraine a un impact direct sur l'APD en 2022, en raison de l'augmentation des dépenses pour les réfugiés. L'aide militaire à l'Ukraine et l'augmentation des dépenses militaires des pays européens ne sont pas considérées comme de l'APD. Cependant, elles pourraient conduire à un remaniement soudain des budgets et menacer l'aide au développement vers les pays les plus pauvres du monde à un moment où elle est urgente.

Disposer de données actualisées et de grande qualité s'est avéré essentiel pour orienter la prise de décisions en matière de développement, en particulier pendant la pandémie. En 2021, 150 pays et territoires ont déclaré mettre en oeuvre un plan statistique national, contre 132 en 2020, dont 84 entièrement financés. La pandémie a retardé l'élaboration de nouveaux plans à l'échelle mondiale, ce qui signifie que de nombreux organismes nationaux de statistique mettent en oeuvre des plans dont la date d'exécution a expiré et qui ne couvrent donc peut-être pas pleinement leurs objectifs de matière de développement, ceux-ci étant appelés à évoluer.

L'investissement étranger direct mondial a fortement rebondi en 2021, mais les flux vers les pays les plus pauvres n'ont affiché qu'une croissance modeste

Les envois de fonds vers les pays pauvres restent solides, soutenus par une forte activité économique et des niveaux d'emploi élevés dans de nombreux pays d'accueil

Les encours totaux de la dette extérieure des pays à revenu faible ou intermédiaire ont augmenté de 5,3 % en 2020 pour atteindre 8 700 milliards de dollars. Cette hausse est due à un accroissement de la dette à long terme, qui a augmenté de 6 % pour s'établir à 6 300 milliards de dollars. En raison de la pandémie mondiale, les ratios de la dette extérieure se sont encore détériorés, car le rythme d'accumulation de la dette extérieure a dépassé la croissance des recettes d'exportation dans la plupart des pays à revenu faible ou intermédiaire. Dans les pays à faible revenu, le ratio du service de la dette publique et de la dette garantie par l'État par rapport aux exportations est passé d'une moyenne de 3,1 % en 2011 à 8,8 % en 2020. L'aggravation des indicateurs de la dette a été généralisée et a touché les pays de toutes les régions géographiques. Les pays d'Afrique subsaharienne ont connu la détérioration la plus prononcée des indicateurs de la dette : le ratio dette/RNB est passé d'une moyenne de 23,4 % en 2011 à 43,7 % en 2020, et le ratio dette/exportations a triplé en moyenne au cours de la même période.



CIBLES DE L'ODD 17



Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

FINANCES

- 17.1** Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes
- 17.2** Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,2 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés
- 17.3** Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
- 17.4** Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés
- 17.5** Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

TECHNOLOGIE

- 17.6** Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies
- 17.7** Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord
- 17.8** Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- 17.9** Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

LES CIBLES DE L'ODD 17

COMMERCE

17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement

17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés

QUESTIONS STRUCTURELLES

Cohérence des politiques et des structures institutionnelles

17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

Partenariats multipartites

17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable

17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Données, suivi et application du principe de responsabilité

17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement



Au niveau international - ONU

17.1.1 1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source

17.1.2 2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux

17.2.1 Aide publique au développement nette, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut (RNB) des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du revenu national brut

17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total

17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services

17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays en développement notamment les pays les moins avancés

17.6.1 Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 1 00 habitants, par vitesse de connexion

17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet

17.9.1 Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)

17.10.1 Moyenne mondiale pondérée des taux de droits de douane

17.11 .1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales

17.12.1 Moyenne pondérée des droits de douane appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement

17.13.1 Tableau de bord macroéconomique

17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable

17.15.1 Ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays

17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable

17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux

INDICATEURS DE L'ODD 17

partenariats public-privé pour l'infrastructure

17.18.1 Indicateur de capacité statistique pour le suivi des objectifs de développement durable

17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle

17.18.3 Nombre de pays dotés d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement

17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement

17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100% et un taux d'enregistrement des décès de 80%



Au niveau européen - Eurostat

- Aide publique au développement proportionnellement au revenu national brut
- Financement de l'UE au bénéfice des pays en voie de développement par source de financement
- Importations de l'UE en provenance des pays en voie de développement par groupe de revenu
- Dette publique brute
- Part des taxes environnementales dans le revenu total des taxes et impôts
- Couverture internet à haut débit, par type de zone

Au niveau français - INSEE

- 17.i1** Aide publique au développement (APD) totale équivalent-don
- 17.i2** Aide publique au développement (APD) bilatérale
- 17.i3** Endettement public (dette publique au sens de Maastricht)
- 17.i4** Endettement privé
- 17.i5** Solidité financière (Regulatory Tier 1 capital to risk-weighted assets)

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 13.i4** Émissions françaises de gaz à effet de serre (ODD 13)

Réalisation :

Direction Europe et rayonnement international,
Région Bourgogne-Franche-Comté

Sources :

Nations Unies, Insee, Eurostat, Cités et
gouvernements locaux et régionaux unis, Ministère
de la transition écologique, Ministère de l'Europe
et des affaires étrangères

Graphisme :

53x11.studio

Décembre 2022

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

4, square Castan
CS 51 857
25 031 Besançon CEDEX

0 970 289 000

 **OBJECTIFS**
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

www.bourgognefranche-comte.fr

Retrouvez-nous sur   